Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

FÉDÉRER

N° 94

Bulletin des Psychologues et de Psychologie

Santé
Ethique
Déontologie
Formation

Nouvelles régions en création !

Nouvelle mission Petite enfance !

Recherche : la psychologie de Procuste

FÉDÉRER *Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie*
Volume n°94 – Février 2019
Directeurs de la publication : Benoît SCHNEIDER et Gladys MONDIÈRE
Rédacteur en chef : Bruno VIVICORSI
Secrétaires de rédaction : Gladys MONDIÈRE & Bruno VIVICORSI
Comité de rédaction : Cyril MARBOIS, Marie-Jeanne ROBINEAU, Karin TEEPE
Relecture : Virginie TSCHEMODANOV
Photo de couverture : Virginie ALTHAUS (à La Havane)
Illustrations (pages 17, 29 et 34) : Marie JEHANNIN

SOMMAIRE

ÉDITO par Gladys Mondière & Benoît Schneider 4

ACTUALITÉ DES REGIONS

Coordination Bourgogne Franche Comté 5
Coordination Normandie 5
Coordination Bretagne 7
Coordination PACA 8

ACTUALITÉ DES ORGANISATIONS

Master Nice : suite, fin et précisions 8
L'AEPU représentée à la Fédération des comités d'éthique de la recherche institutionnels 10
Invitation aux réunions du CPCN 11
Perspectives pour une requalification de la profession 12

BRÈVES

Et dans le champ de la santé, on en est où ? par Gladys Mondière 14

DÉONTOLOGIE

Tou.te.s ensemble pour la déontologie ! La démarche du Cérédépsy 16

PROFESSION

Une nouvelle mission : Petite enfance
Préambule, par Virginie Tschemodanov & Anne Boissel 17
Demain tous spectres ? Plaidoyer en faveur d'une clinique à l'échelle humaine dans le champ de la petite enfance, par Virginie Tschemodanov 18
Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance a 6 ans et accompagner leur famille : notes sur la synthèse et les avis du rapport adopté par le Conseil de l'enfance (HCEFA) du 5 juillet 2018, par Anne Boissel 19

Quand la psychométrie enrichit la pratique clinique… et réciproquement !, par Mathilde Muneaux, Lise Malvy, François Radiguet & Brigitte Nevers 25

UNIVERSITÉ

CNU 16ème section : changement d'intitulé 27

CPPLF et démission de quatre membres du CNU
Préambule, par Bruno Vivicorsi 27
Lettre de démission du CNU 16ème section, par Jean-Yves Chagnon, Nathalie de Kernier, Denis Mellier & Jean-Pierre Pinel 29
La psychologie de Procuste, par Christian Ballouard 31

L'expérience de Stanford, une fake news ! par Bruno Vivicorsi 32

MANIFESTATIONS

À venir
5ème Journée d'études CNCDP 35
Journée d'étude Psychologues de l'éducation 36

Retour sur les manifestations passées
Psychologie des transports et de la mobilité 37
Qualité de vie en gériatrie. Personnes âgées et psychologues, tous concernés ! 39

NOUVELLES DE L'EFPA

Enquête internationale sur l'identité des psychologues 41
Mission Cyberpsychologie et Task Force E-santé 41

APPEL À CANDIDATURE

CNCDP 42

FORMATIONS FFPP-EPEP **43**

À LIRE, À VOIR

« INSIDE » sur les défis liés à l'identité chez les jeunes en Europe 43

ADHÉRER À LA FFPP **45**

SOMMAIRE

Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Une implication participative.
La FFPP agit, elle agit pour vous, elle agit avec vous.

Gladys MONDIÈRE
Psychologue
N° ADELI : 59 93 28 01 0
Coprésidente de la FFPP

Benoît SCHNEIDER
Professeur de psychologie
Psychologue
N° ADELI : 54 93 01 86 9
Coprésident de la FFPP

Ce numéro de *Fédérer* met en exergue trois niveaux parmi les multiples engagements de la FFPP pour promouvoir les psychologues et la psychologie.

La FFPP est présente et acteur dans les structures nationales représentatives du champ de la santé. Elle fait partie, par exemple, des 29 membres représentatifs du *Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie* ou encore est nommée par décret comme membre du *Conseil National des Troubles du Spectre Autistique et Troubles Neuro-Développementaux*. Cette présence dans les instances implique la FFPP dans la participation à l'élaboration de textes réglementaires concernant la profession (cf. p 14 « Et dans le champ de la santé on en est où ? »). Faire part de la nouveauté, de la reconnaissance, de la contribution et de la vigilance (texte co-signé) engage la FFPP dans ses valeurs. L'engagement constructif n'est pas exclusif d'une posture critique.

La FFPP est présente et moteur dans les structures de négociation qui visent à des changements structuraux pour le devenir de la profession. Pour exemple, dans le champ de la formation initiale des psychologues et sa reconnaissance, en continuité des actions menées depuis de longues années en ce sens (analyse des dispositifs de formations, outils d'information sur les formations, promotions de dispositifs de reconnaissance comme Europsy, promotions d'instances de concertations comme lors de la réglementation sur la nomenclature des masters), elle travaille à nourrir l'actualité des « Perspectives pour une requalification de la profession » (p. 12) en invitant dans ce cadre à débats et contributions.

La FFPP s'implique dans les structures d'élaboration contributives des politiques publiques ici dans le champ de la jeune enfance. La FFPP participe aux groupes de travail du *Haut conseil à l'enfance, la famille et l'âge* (HCEFA). Elle a contribué au rapport *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance a 6 ans et accompagner leur famille.* En mettant en place au sein de la FFPP une mission, donc un groupe de travail « Jeune enfance », elle vise à porter un « Plaidoyer en faveur d'une clinique à échelle humaine dans le champ de la petite enfance » (p. 18).

Les traits communs à ces trois axes visent bien sûr la reconnaissance et la promotion de notre champ de connaissances, de compétence et de défense de la profession. Mais leur fil rouge réside dans notre démarche : notre / votre avenir vous concerne. Œuvrons-y ensemble. Chacun peut trouver place pour ce faire au sein de la FFPP : instances, coordinations régionales, missions nationales ou européennes, déontologie…

Après la région Occitanie au printemps dernier, deux nouvelles Coordinations Régionales FFPP sont en projet de création pour ce printemps (vote du CAF de mars 2019).

Coordination Bourgogne Franche Comté

Le 19 décembre dernier a eu lieu l'Assemblée Générale constituante de la Coordination Régionale Bourgogne Franche-Comté, avec l'élection du bureau suivant :

- **Michel NICOLAS**, enseignant-chercheur et psychologue : président ;
- **Julie BERTRAND**, psychologue et docteur en psychologie : secrétaire ;
- **Guillaume LEVILLAIN**, psychologue et doctorant en psychologie : trésorier.

Coordination Normandie

À l'initiative d'Émilie LESSARD, d'Isabelle KALIS et de Marie PARCHEMAL, la première Assemblée Générale de la Coordination Normande de la FFPP a eu lieu à Caen le mardi 15 janvier dernier.

Pour préparer cette rencontre, un questionnaire a été soumis à un réseau élargi de psychologues. L'objectif était de connaître les psychologues du territoire et recueillir leurs attentes relatives à la création d'un réseau professionnel et leurs besoins en ressources professionnelles. Sur 104 contacts, 63 réponses ont été recueillies provenant de toute la Normandie même si le Calvados était plus représenté : Caen, Alençon, Avranches mais aussi de Rouen, Le Havre... Ce sont des psychologues de toutes les disciplines qui ont répondu : 27% en formation professionnelle, 22% en psychologie clinique, 17% en psychologie du développement, 8,5% en neuropsychologie puis psychologie de l'éducation, sociale, de l'orientation et cognitive ; 54% de praticiens, 32% d'étudiants, 14% d'universitaires et 8% autres ; 15% d'adhérents à la FFPP et 85% non adhérents.

L'idée de développer un réseau de psychologues a été très bien accueillie, exprimée par la totalité des répondants qui indique vouloir faire partie d'un réseau pour : partager des expériences et des pratiques professionnelles, collaborer avec les pairs, réaliser des projets, se tenir informé, défendre la profession, s'enrichir, se former, notamment en Normandie ; 86% aimerait participer à un groupe d'intervision, et se rencontrer tous les mois.

Les thèmes retenus dans la perspective de conférences à venir sont : la prise en charge psy/thérapeutique/de la douleur, les troubles de l'apprentissage/décrochage scolaire, les thérapies comportementales, les relations précoces, le harcèlement/les violences, l'éthique et la déontologie, la défense du métier dans les institutions, les RPS et le bien-être au travail, le handicap, la psychologie de l'enfance, la famille, le traumatisme, la gestion des conflits, l'addiction au virtuel, l'insertion professionnelle des psychologues.

Cette première rencontre a regroupé 52 psychologues et a suscité l'inscription de 3 membres au cours de la soirée, ce qui donne 21 adhérents normands. Cette première réunion a été l'occasion de présenter la FFPP

nationale par Bruno VIVICORSI, puis de présenter la vision que l'équipe a de la Coordination Normande et les axes de travail envisagés pour la première année par Isabelle KALIS et Émilie LESSARD, à savoir :

- l'ambition de créer et développer une Coordination Normande à l'image des professionnels du territoire ;
- les axes de travail : fédérer les disciplines du territoire ; développer un réseau de psychologues, d'enseignants-chercheurs et d'étudiants sur le territoire normand ; renforcer la formation des psychologues ; agir pour la profession et les problématiques professionnelles rencontrées sur le territoire.

Les propositions suivantes ont été actées :

- faire une réunion régionale sous forme de conférence une fois par trimestre dans des villes différentes : la prochaine aura lieu en avril avec pour thème « la formation des psychologues de demain », animée par Benoit SCHNEIDER, coprésident de la FFPP ;
- accompagner la mise en place de groupes d'intervision à Caen, Le Havre, Lisieux, Rouen, Saint Lô, pour mars-avril 2019 ;
- communiquer sur les formations du siège et les gérer sur le 1er semestre 2019 puis organiser une formation en Normandie (prévue pour octobre 2019) ;
- développer des groupes de travail sur les problématiques du territoire normand ;
- créer et développer un vivier d'offres et d'annonces ayant pour objectif la communication et la mise en relations des professionnels du territoire.

Contact :
coordination.ffpp.normande@gmail.com

A l'issue de cette présentation, Karin TEEPE est intervenue comme conférencière sur la prise en charge thérapeutique au regard des différentes disciplines. Après le cocktail prévu pour permettre aux participants d'échanger, cette rencontre a été suivie de la 1ère AG qui fût l'occasion d'échanger par visioconférence une demi-heure avec Benoit SCHNEIDER sur la naissance de la coordination.

Les adhérents présents ou représentés lors de l'AG ont élu le bureau suivant :

- **Émilie LESSARD**, psychologue de l'orientation : présidente ;
- **Isabelle KALIS**, psychologue clinicienne du travail et de l'activité, IPRP : secrétaire ;
- **Bruno VIVICORSI**, enseignant-chercheur en psychologie : trésorier.

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 6ème journée d'étude organisée par la FFPP Bretagne. Un programme offrant différents regards et différentes pratiques, pour tous les âges de la vie. Ainsi, le champ du handicap et de l'éducation, de la gérontologie, du travail, de la justice sont représentés. Les intervenants interrogent les outils et nous font part de leur expertise dans leur domaine. Vous les découvrirez à la lecture du programme. Le monde évolue, les outils aussi mais posent aussi d'autres questions quant à leurs usages et questionnent la Déontologie.

Les places étant limitées, inscrivez-vous le plus vite possible jusqu'au 23 mars !!!
Le bureau de la FFPP Bretagne

6ème Journée d'étude de la Coordination Bretagne

Les objets de médiation utilisés par le psychologue

Samedi 30 mars 2019, de 9h à 17h30
Maison de quartier de Villejean
22 rue de Bourgogne
Rennes

Le psychologue dans le cadre de sa pratique et quel que soit son lieu d'intervention, en milieu scolaire, sanitaire, social, travail etc., son mode d'exercice en structure ou en libéral et quel que soit l'âge de celles et ceux auprès de qui il intervient ou la nature des difficultés qu'il rencontre favorise l'écoute et la parole du sujet en vue de faire évoluer sa relation aux autres et son être au monde.
La parole si elle est importante ne suffit pas dans tous les cas et n'est pas toujours possible. Le psychologue est donc parfois amené au cours de sa pratique à utiliser d'autres médiations afin de dynamiser, prolonger ou favoriser la communication en vue de permettre l'ouverture, le maintien ou la restauration d'espaces psychiques.
Il peut s'agir de médiations culturelles (littérature, conte, musique), créatives (peinture, pâte à modeler, dessin) ou basées sur l'expression (psychodrame, jeu symbolique et à règle). D'autres modalités émergent en lien avec les technologies dites nouvelles (média, numérique, réalité virtuelle). Ces objets médiateurs se proposent comme des supports de communication et de créativité dans ce que D.W. Winnicott a été le premier à concevoir comme « l'aire intermédiaire d'expérience ». Depuis, d'autres ont enrichi et développé ce champ de pensée mais tous l'ont fait dans l'optique de faciliter le travail émotionnel et d'élaboration de la personne.
Ainsi durant cette journée seront abordées différentes médiations dans des champs d'exercice du psychologue allant du champ du handicap au champ de la justice.

Programme

9h30-10h30
● *Présentation de la FFPP et de la journée*, par Morgane DECRÉ, Présidente de la Coordination FFPP Bretagne
● *Les supports écrits comme objet de médiation et d'inclusion : livres jeunesse sur la trisomie comme support de sensibilisation des enfants typiques et livres et magazines comme supports concrets d'élaboration pour les enfants avec trisomie 21*, par Susy PRIGENT, Psychologue au SESSAD Trisomie 21 et Lise LEMOINE, Maître de conférences en psychologie du développement, Université de Rennes

10h45-12h30
● *Utilisation du psychodrame*, par Christophe HORVAT, Psychologue en ITEP et Louis BOQUENET, Psychologue et Président de l'association Sitting Bull
● *Les tests peuvent-ils être envisagés comme une médiation pour les plus âgés ?,* par Pierre-Yves MALO, Psychologue, service de médecine du CHU de Rennes, Président de Psychologie & Vieillissement

14H-15h45
● *L'utilisation de l'escape Game comme moyen d'expression des émotions*, par Lydia MARTIN, Psychologue du travail
● *L'objet de médiation auprès d'enfants de parents incarcérés*, par Astrid HIRSCHELMANN, Professeure de psychologie clinique et psychopathologie, Université de Caen et Claude BOUCHARD, Maître de conférences en psychologie clinique

16h-17h
● *La médiation utilisée par le psychologue et le Code de déontologie*, par Claude BOUCHARD, Maître de conférences en psychologie clinique
● *Mot de clôture*

Tarifs : 40 € (plein tarif), 20 € (adhérents FFPP), 10 € (étudiants, chômeurs)
(les tarifs réduits se font sur présentation des justificatifs).
Inscription avec l'envoi du bulletin (contactez ffppbretagne@gmail.com) et chèque à :
FFPP Bretagne, Maison de quartier de Villejean, 2 rue de bourgogne, 35000 Rennes.
Inscription et paiement sur place, dans la limite des places disponibles, majorée d'1 euro.

Coordination PACA

La FFPP PACA vous annonce un cycle de conférences : « L'intelligence dans tous ses états ».
Première conférence : Printemps 2019 à Nice.
Public concerné : Psychologues, professionnels du milieu sanitaire et médico-social, professionnels de l'éducation.
Lieu, date et modalités d'inscription disponibles prochainement.
Contact : ffpp.paca@gmail.com

Master Nice : suite, fin et précisions

Les formations de master en psychologie sont structurées dans le cadre de mentions et de parcours (cf. Panorama des masters 2018.

Ces masters sont « appuyés » sur des laboratoires et rattachés à des UFR (*Unités de Formation et de Recherche*). Des collègues universitaires de l'université de Nice ont voulu détacher un parcours (en psycho-gérontologie) de la mention « Psychologie » qui l'abritait et créer un nouveau parcours en psycho traumatisme pour créer une nouvelle mention rattachée à une UFR de médecine.

La FFPP et l'AEPU sont vigoureusement intervenues avec succès en fin d'année dernière pour faire frein à ce glissement qui n'apporte rien aux diplômes mais porte atteinte à la spécificité de notre rattachement aux sciences humaines à l'heure où des voies de reconnaissance toujours plus marquées pour les psychologues sont en cours de construction.

Suite à une inquiétude bien légitime des étudiants, le communiqué suivant rassemblant également la *Société Française de Psychologie* et le *Syndicat National des Psychologues* a été publié le 10 décembre 2018).

Communiqué Master Nice

Nous n'avons pas souhaité répondre à chaud aux nombreuses réactions qu'ont suscité notre communiqué et nos courriers aux instances de l'université qui ont pu sans doute être difficilement compris quand on connaît

peu les rouages de la profession de psychologue, son mode de formation et de qualification au titre professionnel. Nos interventions ont pu sembler à certains ne pas prendre en compte la légitime inquiétude des étudiants quant à leurs possibilités d'insertion professionnelle alors que celle-ci reste une de nos préoccupations majeures.

Observons d'abord que selon les décisions récentes des instances de l'Université, nos actions ont porté leurs fruits sur le fond puisque les parcours envisagés vont bien trouver leur place au sein de la mention psychologie ce qui permet de préserver l'unité pédagogique, scientifique et institutionnelle de la formation en psychologie à l'Université de Nice ainsi que le titre unique de psychologue. Sans entrer dans un débat polémique, mais maintenant que la situation s'est stabilisée, nous tenions à faire la mise au point qui suit.

Nos orientations sont les suivantes :

Nous sommes particulièrement vigilants à l'unicité du titre de psychologue, seule voie pour défendre la profession au plan de sa reconnaissance légale et statutaire, seule voie pour garantir ses valeurs dans le cadre de son code de déontologie, seule voie pour revaloriser discipline et métier.

En quoi le projet de création d'une nouvelle mention rattachée à une UFR de médecine est-il porteur de risques ? Il ne s'agit pas contester l'implication et les compétences de collègues pour mettre en place des diplômes, mais c'est le processus choisi pour le faire que nous avons interpellé, c'est-à-dire le rattachement à l'UFR de médecine d'une formation de psychologie.

Selon nous, formellement, il n'y a pas de mise en cause du respect de la réglementation de la délivrance du titre dans le projet envisagé. Mais il y a loin entre le principe de la réglementation et son application sur le terrain. Le non-respect de la loi est fréquent, nous intervenons souvent pour y remédier. Plus les diplômes sont dispersés, plus ils relèvent de tutelles différentes, plus ils relèvent de personnes isolées et plus les dysfonctionnements se font jour : ce n'est pas une hypothèse, c'est un constat. Le maintien dans une seule unité, ici une UFR, est une des garanties majeures pour éviter les dérives.
Formellement, dans le projet envisagé, il n'y a pas d'objection au respect de la réglementation de la délivrance du titre. Pour autant, il y a parfois un écart entre le principe de la réglementation et son application sur le terrain. Le non-respect de la loi est fréquent et nous intervenons souvent pour y remédier. Plus les diplômes sont dispersés, plus ils relèvent de tutelles différentes, plus ils dépendent de personnes isolées et plus les dysfonctionnements se font jour : ce n'est pas une hypothèse, c'est un constat ! Le maintien dans une seule unité, ici une UFR, est une des garanties majeures pour éviter les dérives.

Le projet offrirait un dynamisme spécifique dans le contexte d'une demande locale. Selon ce que nous avons constaté, deux parcours étaient envisagés :

- l'un en psycho-gérontologie a déjà fait ses preuves ; celles-ci servant d'argumentaire au projet. Dans ce contexte, la nécessité d'extraction de la mention psychologie n'apparaît pas évidente ;
- l'autre vise une adaptation à des besoins locaux et conjoncturels. Il ne nous appartient pas de les évaluer. Mais ces besoins se voient déplacés et de fait sous le contrôle institutionnel de disciplines et de professions hors psychologie, alors que ce sont les psychologues qui en assurent essentiellement la charge. Les besoins pour la profession doivent s'appréhender dans la durée, au regard de l'emploi local et national. Plus le montage de diplômes relève de stratégies isolées, sans concertation d'ensemble et plus le risque existe de fourvoyer à terme les étudiants dans des impasses.

Ce sont bien la défense de la profession et de l'emploi pour les étudiants et la protection pour les usagers qui nous guident. Dans ce cadre, la nécessité d'un pôle unique de concertation, sous la responsabilité de psychologues disposant d'une réelle lisibilité prospective nous apparait un élément majeur dans la défense des intérêts collectifs que nous défendons.

Au final : de grands dangers pour le projet de transfert vers l'UFR de médecine pour un gain mineur, alors que les mêmes bénéfices existent dans le cadre de mention(s) sous la tutelle de la communauté des psychologues, sans les risques afférents.
Tous les jours, de façon souvent peu visible, nous travaillons avec les ministères pour faire progresser la cause de notre profession et notre action porte ses fruits. C'est ce qui justifie notre vigilance contre toute source de fragilisation.

Aurions-nous enfin agi sans informations fiables ? Certes non ! Nous avons recueilli les documents nécessaires avant d'agir et nous observons qu'au final les instances de l'université, après de longues concertations ont pris en compte nos interpellations ainsi que les oppositions locales au projet de nos collègues, en intégrant les deux parcours dans la mention unique de master « Psychologie » portée par le département de psychologie.

L'AEPU représentée à la *Fédération des comités d'éthique de la recherche institutionnels*

La loi JARDÉ (n°2012-300 du 5 mars 2012 modifiée par Ordonnance n°2016-800, décret d'application 2016-1537 du 16 novembre 2016) encadre les recherches sur l'être humain en vue du développement des connaissances biologiques ou médicales. Les recherches impliquant la personne humaine sont divisées en trois sous-catégories :

- *les recherches interventionnelles* (RI), qui comportent une intervention sur la personne non justifiée par sa prise en charge habituelle ;
- *les recherches interventionnelles à risques et contraintes minimes* (RIRM), qui ne portent pas sur des médicaments et ne comportent que des risques et des contraintes minimes dont la liste est fixée par arrêté du ministère chargé de la santé ;
- *les recherches non interventionnelles* (RNI), qui sont entendues comme toute recherche qui ne comporte aucun risque ni contrainte dans lesquelles tous les actes sont pratiqués et les produits utilisés de manière habituelle.

Il y a eu beaucoup d'avancées depuis la publication des décrets d'application de la loi JARDÉ. D'abord des arrêtés précisant les périmètres des 3 types de recherche, mais également la création le 3 septembre 2018 d'une Fédération des *Comités d'éthique de la recherche* (CER) hors CPP (*Comité de protection des personnes*), la *Fédération des Comités d'Éthique de la Recherche Institutionnels*, sous la houlette de Jacqueline FAGARD qui vise à échanger sur les pratiques et, notamment à donner des critères pour préciser la saisine des projets de recherche, CPP ou CER. Elle devrait en outre favoriser localement une reconnaissance institutionnelle de chaque CER.

L'AEPU a suivi de très près cette création et a étudié le moyen d'être associé au travail collectif que la fédération souhaite développer. Le 3 décembre dernier, le CA de la *Fédération des comités d'éthique de la recherche institutionnels* a voté à l'unanimité pour qu'un représentant de l'AEPU participe à ses débats et groupes de travail. Pascale PLANCHE, professeur des universités en psychologie cognitive du développement, nous représentera, à la fois présidente de la *Commission Recherche* de l'AEPU et présidente du CER à l'Université de Bretagne Occidentale créé en 2015.

Invitation aux réunions du CPCN

Voici le programme définitif des prochaines **réunions du *Collège des Psychologues Cliniciens spécialisés en Neuropsychologie* (CPCN)**. Nous vous invitons chaleureusement à venir participer à nos échanges, dans le bâtiment de Réadaptation fonctionnelle neurologique du Pr PRADAT-DIEHL de l'**hôpital de la Salpêtrière, rue Esquirol, bibliothèque sous-sol, 83 bd de l'hôpital, Paris 13ème à partir de 9h30 jusque 12h30/13h**.

Virginie ORSONI

Après notre première réunion en septembre concernant la proposition de partenariat avec l'OFPN, qui est maintenant effective, notre première intervention, le 13 octobre a été consacrée à *l'expertise en neuropsychologie de l'enfant*, avec Anne DE LA RAILLÈRE, docteur en psychologie et expert judiciaire près la Cour d'Appel de Chambéry. La réunion du 17 novembre fut consacrée à l'hypnose, de la magie à la scène expérimentale, avec le Pr Marie-Claire GAY, psychologue clinicienne, Université Nanterre-Paris Ouest. Le 15 décembre fut l'occasion d'un retour sur le Congrès SNLF (*Société de Neuropsychologie de Langue Française*), avec Nathalie ROSENAU, psychologue et orthophoniste. Enfin, le 19 janvier a été consacré à l'AG du CPCN. Enfin, le 16 février dernier, Antony BRANCO LOPES, psychologue clinicien spécialisé en neuropsychologie, Clinique de Montévrain, a proposé *un état des connaissances sur les réseaux neuronaux et son intérêt clinique*.

Voici donc nos prochaines réunions :

- **le 16 mars :** *La stimulation magnétique transcrânienne répétitive (rTMS/SMTr) en douleur chronique neuropathique, une nouvelle thérapie non médicamenteuse*, par Frédérique POINDESSOUS-JAZAT, ingénieur en recherche clinique PhD, INSERM UMR 987 CETD hôpital Ambroise Paré, Boulogne ; *Altérations cognitives des patients douloureux chroniques*, par Sophie BAUDIC, neuropsychologue PhD, Maître de Conférence HDR, Centre Ambroise Paré, Boulogne ;
- **le 13 avril :** *Douleur chronique : hypnose médicale et médiation corporelle*, par le Dr Céline MICHEL DHAINE et Sophie ANQUETIL, thérapeute corporelle, Centre d'Evaluation et de Traitement de la Douleur, Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan Les-Mureaux, 78 ;
- **le 18 mai :** *Le parcours de soins chez les patients traumatisés crânio-cérébraux*, par Marion CHARDIN-LAFONT et Anne-Laure DOUCET, psychologues et orthophonistes, Cabinet Libéral Seine Convention et Seine Comète, et Anne BEAURENAUT, psychologue à l'UEROS de LADAPT Essonne ;
- **le 15 juin :** *Atelier Réhabilitation et développement des aptitudes sociales et relationnelles par le psychodrame, pour des personnes cérébrolésées adultes, au cabinet Seine Comète*, par Sophie VALLETTE-VIALLARD et Jean-Michel COUZON, psychologues et psychodramatistes.

ACTUALITÉS DES ORGANISATIONS

Tarif d'abonnement réduit au *Bulletin de Psychologie* pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux Bulletin de Psychologie exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le Bulletin de Psychologie et la FFPP.

En effet, **Le Bulletin propose un abonnement annuel à 42 € (au lieu de 85 €)**, pour les six fascicules du tome.

Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP.

Adressez-vous au siège de la FFPP (siege@ffpp.net), pour souscrire l'abonnement.

bulletin de psychologie

Le *Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* (MESRI) a relancé récemment une concertation concernant la filière psychologie, concertation amorcée depuis plusieurs années, mais mise en sommeil depuis de longs mois. Ce groupe réunit, outre les représentants de la DGESIP (*Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle*) et la Conseillère scientifique pour la psychologie (E. DROZDA) les représentants de la FFPP, de l'AEPU, de la SFP, du SNP, de la FENEPSY, du CNU et du Cofradec-Europsy. Le texte qui suit, adopté par les responsables des organisations ou structures présentes, rend compte des étapes récentes. Il est soumis à l'approbation interne des structures concernées. Suite à consultation, l'ensemble des structures internes de la FFPP se sont montrées très favorables à la poursuite de la réflexion engagée qui appelle donc les suites envisagées en fin de ce texte.

Bilan d'étape du groupe de travail, texte adopté le 23 décembre 2018

Le *Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation* / DGESIP (*Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle*) a relancé récemment le groupe de travail associant les organisations qui, à plusieurs reprises depuis 2012, avaient contribué à la réflexion sur la formation dans le cadre d'une concertation sur la filière psychologie. La préoccupation du Ministère était alors essentiellement centrée sur l'orientation et l'insertion des étudiants de licence et de master.

Plusieurs facteurs ont présidé à un renouvellement de la problématique :

- l'introduction de la sélection en fin de L3 pour accéder au master ;
- la qualité du dialogue entre les associations et le ministère ;
- des attentes perçues – par exemple au Ministère de la santé – de niveaux de qualification à préciser en vue d'une sollicitation plus soutenue et reconnue des psychologues ;
- l'introduction d'une année spécifique de formation à l'issue du master durant leur année de titularisation pour les psychologues de l'Éducation nationale ;
- des bases réglementaires fragiles dans certaines affaires contentieuses soulignant la nécessité de préciser notre cadre formatif.

Sur cette base, le Ministère a souhaité partager ce diagnostic avec la communauté universitaire et professionnelle avant d'engager une possible évolution de la formation en licence, en master et post-master.

Cette ouverture, qui nous est apparue comme une opportunité majeure s'accompagne bien sûr de nombreux points de discussion et par suite de chantiers à mettre en œuvre.

Faire évoluer la formation implique de mieux préciser les compétences attendues chez les futurs professionnels

Nous ne disposons aujourd'hui que de référentiels indicatifs pour la communauté, pour les équipes universitaires en psychologie et pour les instances des universités qui doivent construire les diplômes. Ils ont pour intérêt de reposer sur un travail collaboratif soutenu entre organisations tant au niveau national (référentiel licence / référentiel VAE) qu'international (documents à préciser). Ces référentiels sont des outils indispensables et participent de la reconnaissance d'une qualification. Du fait qu'ils soient un peu datés, il est nécessaire de les reprendre aujourd'hui avec à la clé plusieurs questions d'importance :

- leur actualisation au regard de l'évolution des formations et des pratiques ;
- leur conception actuelle, tant au niveau licence que master est de type plutôt « transversale » : faut-il introduire des compétences spécifiques par champ professionnel et jusqu'à quel degré en licence et master ?
- les référentiels revisités n'auront d'effet ou de valeur qu'à partir du moment où ils ne seront plus seulement indicatifs mais prescriptifs, ce qui impliquerait une modification de la réglementation du master ce qui entrainerait une évolution des textes en vigueur.

Requalifier la profession implique l'allongement de la durée de formation

Le débat est ancien, mais rappelons que ces dernières années ce qui a fait discussion dans la profession portait sur le modèle à retenir (doctorat professionnel ou certification type Europsy par exemple) et sur sa conception pédagogique, mais pas sur l'objectif d'un approfondissement de la formation, comme l'ont montré plusieurs journées d'études à l'initiative de plusieurs de nos organisations depuis plusieurs années. Cette nécessité d'allongement repose non seulement sur des données comparatives entre professions (qui augmentent toutes leurs niveaux de qualification), mais aussi sur l'élévation des connaissances scientifiques, la nécessité d'une plus longue immersion sur le terrain avant l'accès au titre, les attentes des employeurs et des bénéficiaires des services des psychologues les attentes des pouvoirs publics en matière de recherche et de façon plus générale les exigences éthiques et déontologiques.

Nous n'avons délibérément pas retenu de terme qui qualifierait cet allongement, puisque le débat doit s'ouvrir sur la base de l'adoption d'un principe général. Cet allongement pose des questions ou écueils auxquels il faudra bien entendu répondre, par exemple son financement qui soucie légitimement les organisations étudiantes, ses modalités d'accompagnement formatif, ou la diversité *versus* l'homogénéité de sa conception pédagogique. Mais c'est cet allongement qui posera les bases nécessaires à une requalification.

Requalifier la profession implique une nouvelle articulation diplômante de la délivrance du Titre

Cette nouvelle articulation reste là encore à définir mais la délivrance du titre doit rester attachée aux diplômes délivrés par les universités et sous le contrôle des universités et du MESRI.
Nous souhaitons progresser avec le ministère sur ce dossier et sur ces bases.
Cela implique plusieurs étapes :

- la validation de l'orientation par le cabinet du ministère de l'enseignement supérieur ;
- la validation de l'orientation du groupe de travail par les organisations professionnelles et étudiantes ;
- la mise en œuvre, par nos organisations d'une concertation participative avec l'ensemble des universités et de la profession et des instances représentatives.

Vous êtes membre de la FFPP,
les intérêts de la profession vous tiennent à cœur, cette question d'une revalorisation par la formation vous anime…

Vous n'être pas membre de la FFPP
et souhaiteriez contribuer aux grands dossiers qui participent de la défense de notre profession : rejoignez-nous !

Vous pouvez nous faire part de vos contributions
à l'adresse federer@ffpp.net en précisant dans l'objet : « requalification de la profession ».

Votre contribution doit mentionner votre nom, prénom, n° Adeli et/ou laboratoire de rattachement pour les enseignants-chercheurs, et une adresse mél de contact.

Et dans le champ de la santé, on en est où ?

Gladys MONDIÈRE, Coprésidente de la FFPP

La psychiatrie manifeste pour ses manques de moyens le 22 janvier 2019

À l'appel des Pinel d'Amiens, de nombreuses associations, dont l'UNAFAM (*Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques*) (c'est suffisamment peu fréquent pour le signaler), se sont rejoints pour alerter la population de la situation dramatique de la psychiatrie en France : « *depuis ce printemps 2018, les personnels des hôpitaux psychiatriques se mobilisent un peu partout en France. Leurs revendications se rejoignent : avoir les moyens d'accueillir et de soigner dignement les patients, l'amélioration des conditions de soins devant entraîner l'amélioration des conditions de travail. Sous l'emprise gestionnaire contemporaine, les soins psychiatriques se trouvent vidés de leur sens et les pratiques sont déshumanisées : le patient et sa famille deviennent des usagers sans que leur parcours de vie ni leur expérience personnelle ne soient pris en compte comme ils devraient...* ».

Allié à ce mouvement, l'*Appel des appels* soutient le texte écrit par Roland GORI et Marie-José DEL VOLGO (publié dans *Libération* le 8 janvier 2019) et lance une pétition, « Stop au gâchis humain, Refusons les évaluations comptables de nos métiers ». Dans le contexte actuel de gestion libérale de la santé au détriment de l'humain, la FFPP soutient cette pétition. Les psychologues, comme d'autres professionnels, sont confrontés aux restrictions budgétaires et à l'« ubérisation » des métiers dans le champ de la santé. Ils font partie des premières lignes à subir la souffrance des patients de plein fouet que ce soit en psychiatrie, dans les EHPAD... dans l'impossibilité d'y répondre, nombreux sont ceux qui quittent les hôpitaux et le métier.

Plan autisme et forfait précoce

La FFPP a travaillé avec le ministère de la santé depuis juillet 2017, notamment dans le cadre de notre participation au *Conseil National des Troubles du Spectre Autistique et Troubles Neuro-Développementaux*, sur la question de la place des psychologues dans le repérage et la prise en charge précoce des troubles neuro-développementaux et du spectre autistique. Comme nous l'avons précisé dans un communiqué, le travail ne fut pas toujours simple dans les différents groupes de travail.

Un des cinq engagements de la *Stratégie Nationale pour l'Autisme* installée par le Premier Ministre en avril 2018 concernait l'intervention précoce auprès des enfants (engagement n°2), et parmi les 20 mesures principales, les mesures 5 à 8 précisaient cet engagement. Le décret de décembre 2018 fixe les conditions d'application de l'article 62 de la loi de financement de la sécurité sociale : *« Les professionnels de santé mentionnés aux articles L. 162-5 et L. 162-9 du code de la sécurité sociale, aux articles L. 4331-1 et L. 4332-1 du présent code et les psychologues peuvent conclure avec les structures désignées au deuxième alinéa du présent article un contrat, conforme au contrat type défini par arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale et du handicap. Ce contrat prévoit notamment, pour chaque catégorie de professionnels, des engagements de bonnes pratiques professionnelles et les conditions de retour d'information à la structure désignée et au médecin traitant. Pour les professionnels mentionnés aux articles L. 4331-1 et L. 4332-1 et les psychologues, le contrat prévoit également les modalités selon lesquelles la structure désignée rémunère les prestations réalisées dans le cadre du parcours. La prise en charge du parcours est soumise à prescription médicale. »*

Évidemment, la question de la prescription médicale reste entière et nécessite un travail de négociation avec les partenaires afin que les psychologues puissent être reconnus en fonction de leurs compétences en psychopathologie et neuropsychologie. En France, les réflexions menées sur les remboursements des consultations psychologiques avancent mais le passage systématique par le médecin reste un incontournable qui alourdit les dispositifs et les rend paradoxalement plus onéreux.

Le Comité stratégique de la santé mentale et de la psychiatrie

Installé en juin 2018 par Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé, le comité stratégique s'est réuni pour la deuxième fois le 24 janvier 2019. La FFPP y représente les psychologues. Les travaux de ce comité se sont organisés autour de 3 axes :

- **promouvoir le bien être psychique**, la prévention et le repérage précoce de la souffrance psychique et la prévention du suicide, commission pilotée par la DGS (*Direction générale de la santé*). Parmi les 7 actions mises en œuvre, nous pouvons retrouver le travail sur la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes dans le cadre du dispositif « Écout' émoi » et les expérimentations menées dans 3 régions. À ce jour, seulement une dizaine de jeunes ont été inclus dans le dispositif, mais le cahier des charges a été réactualisé par arrêté en décembre dernier. L'expérimentation va se poursuivre jusque fin 2021 ;
- **garantir des parcours de soins coordonnés** et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité, commission pilotée par la DGOS (*Direction générale de l'offre de soins*). Parmi les actions mises en œuvre, nous pouvons retrouver l'action 8 et le déploiement des PTSM (*Projet territorial de santé mentale*), dans lequel la FFPP travaille également. À propos de cet axe, Madame BUZYN a souligné à plusieurs reprises l'importance des travaux du *Comité de Pilotage de la Psychiatrie*, qu'elle n'avait pas du tout évoqué en juin alors que la représentation des psychiatres se résumait à une portion congrue. La ministre a alors également annoncé la nomination d'un délégué ministériel à la psychiatrie et la santé mentale chargé de piloter au plus près des acteurs le déploiement de la feuille de route de la psychiatrie et de la santé mentale dans les territoires. C'est également en articulation avec cette commission que se mettent en place le forfait précoce et les plateformes de coordination et d'orientation ;
- **améliorer les conditions de vie sociale et citoyenneté.** Dans ce cadre a été réinstallée la commission vulnérabilité – précarité qui faisait partie des travaux du *Conseil National de Santé Mentale* présidé par A. EHRENBERG. La FFPP a été invitée à y participer à nouveau. Cette commission est pilotée par la DGCS (*Direction générale de la cohésion sociale*).

Le Comité de Pilotage en Psychiatrie

Le *Comité de Pilotage en Psychiatrie* a lancé un nouveau groupe de travail sur la recherche en psychiatrie et santé mentale. Ce groupe est copiloté par le Dr Yvan HALIMI et la DGOS. La réflexion engagée a été élargie à d'autres membres dont des représentants du MESRI. La FFPP y représente les psychologues et leur participation aux travaux de recherche en psychiatrie.

Tou.te.s ensemble pour la déontologie ! La démarche du Cerédépsy[1]

Longtemps, les psychologues ont été divisés. Longtemps, ces divisions ont freiné l'avancée d'une déontologie forte qui soutiendrait la reconnaissance de notre profession.
Aujourd'hui, 21 organisations (associations et syndicats), se sont mises autour d'une table et ont décidé d'un travail collectif. Elles se sentent unies par et pour leur déontologie. Loin de gommer ou de nier leurs différences, elles les ont vu comme des forces à réunir pour partager le chantier d'une déontologie renforcée et commune. Elles prennent en compte les acquis de leurs démarches respectives et quelques éléments de leur histoire récente qui sont brièvement rappelés dans cet article (…) pour mettre en exergue le poids et l'originalité de la dynamique en cours.

Ce texte est l'introduction d'un article à paraître prochainement dans un dossier « spécial Déontologie » du *Journal des psychologues*[2]. La conclusion de l'article est la suivante.

Des pistes, des modalités de travail, et un appel

À partir du travail réalisé jusqu'ici et à la suite du séminaire du 19 janvier dernier, le Cerédépsy a décidé de poursuivre son action en constituant trois groupes de travail :

- *l'écriture d'un code unique autour de valeurs communes*. Si le Code actualisé de 2012 sert actuellement de référence à la CNCDP, les organisations présentes ont décidé d'en reprendre l'écriture. D'une part cette version n'a pas reçu la signature de toutes les organisations qui composent actuellement le Cerédépsy ; d'autre part les autres versions méritent d'être examinées car le travail d'expertise conduit par la CNCDP contribue à souligner les limites de certaines formulations ;
- *les voies possibles pour un respect de la déontologie*. Il s'agit ici d'explorer la diversité des voies possibles pour faire respecter la déontologie : instances issues de la réglementation ? Avec quelles caractéristiques, de quelle nature, avec quelle portée ? Établissement de « labels » ? Dispositifs contractuels ? Normes Afnor ?
- *les voies actuelles d'inscription de la référence au Code, sa visibilité et sa promotion*. Une série d'exemples, disséminés et trop peu connus, montrent que le code de déontologie fait l'objet d'une reconnaissance dans une diversité de structures tant privées que publiques où exercent des psychologues. C'est parfois le cas dans des conventions collectives ou dans des contrats de travail spécifiques. Il s'agit de lister tous ces lieux où le Code a une existence de fait, d'examiner les modalités utilisées et leurs effets, afin de favoriser cette inscription dans d'autres contextes et d'en consolider la reconnaissance.

Lors du prochain séminaire de travail les trois groupes fonctionneront en parallèle en un même lieu de façon à garantir l'articulation de leur démarche respective. Chaque organisation du Cerédépsy peut participer à chacun de ces groupes.

Et maintenant… l'appel est lancé … il reste ouvert : vous trouvez que la déontologie des psychologues devrait être mieux reconnue et mieux appliquée ? Vous pensez que les valeurs écrites dans notre engagement de départ sont les vôtres ?

Vous êtes seul(e) : rejoignez une des associations ou des syndicats qui travaillent au sein du Cerédépsy !

Vous faite partie d'une organisation de psychologues non membre du Cerédépsy (cf. site) **:** rejoignez-nous en tant qu'organisation !

Contact : ceredepsy@gmail.com

[1] Construire Ensemble la Réglementation de la Déontologie des Psychologues.
[2] Ce dossier comprendra par ailleurs plusieurs contributions de membres de la FFPP.

Une nouvelle mission pour la FFPP : Petite enfance

La FFPP a pour projet la mise en place d'une nouvelle mission, prévue lors de son dernier congrès et qui prend forme. Le projet sera présenté lors du prochain CAF, le 30 mars.
Après avoir présenté son objet, nous vous proposons deux contributions :

- un texte de Virginie TSCHEMODANOV ;
- une note de synthèse d'Anne BOISSEL.

Préambule : la mission Petite Enfance

Virginie TSCHEMODANOV & Anne BOISSEL

Cela fait quelque temps qu'elle navigue dans nos esprits et discussions cette mission « Petite enfance ». Conjugaison des énergies, personnalités et d'un contexte politique et sociétal où la question du psychologique pose question.

On remarque dans les différentes et récentes discussions liées au soin de l'enfant que la volonté est là, partagée par tous et on peut même dire qu'en 2019 tous les partenaires sont à l'unisson : prenons soin de cet enfant et n'attendons pas que les difficultés repérées s'entretiennent entre elles et, par un désormais et bien connu effet boule de neige, s'amplifient et soient irréversibles.

Depuis quelques années, la prévention est au cœur des débats, et à juste titre. Mais soyons prudents : nous remarquons régulièrement que la mise en œuvre opératoire des bonnes volontés ne suffit pas, que le tout éducatif se substitue au psychologique, que l'enfant est désormais seulement élève.

Nous avons besoin d'être présents sur ces débats, sur ces dossiers et c'est en ce sens que nous inscrivons la mission Petite enfance comme une nouvelle charge de mission, votée l'an passé, et qui peut désormais se mettre en œuvre grâce aux travaux récents de reconfiguration de cette mission et aux énergies en place.

Psychologues appartenant au champ de la petite enfance, en Institution de dépistage ou prise en charge spécialisée, en libéral, nous vous invitons à enrichir nos réflexions !

Demain tous spectres ? Plaidoyer en faveur d'une clinique à l'échelle humaine dans le champ de la petite enfance

Virginie TSCHEMODANOV, Psychologue et Psychothérapeute exerçant en CAMSP (*Centre d'Action Médicosociale Précoce*) et en libéral, spécialisée en psychologie du développement et de l'éducation et Membre du bureau Grand-Est de la FFPP

Il paraît que rien n'est joué avant six ans. Et il paraît que tout est fixé avant trois ans. Il paraît que le psychologue est là pour voir la personne, en ne la réduisant pas à un listing de symptômes. Oui mais il paraît que c'est dépassé ça. Ce n'est pas recommandé.

Pouce.

Il fut un temps que les moins de dix ans d'expérience ne peuvent sans doute pas connaître, où le psychologue travaillant dans le champ de la petite enfance était cette personne qui parvenait, avec une certaine maestria, à conjuguer les injonctions paradoxales. Il parvenait même – on ne sait comment d'ailleurs – à faire en sorte que les planètes soient alignées : celle de l'enfant, celle des parents, et celle de l'Institution. Tout cela sans éclipser la singularité, la belle singularité avec un grand S si chère à nos yeux. En ces temps immémoriaux, la pluridisciplinarité était une réalité tangente au service de la compréhension du Sujet.

En 2019, le Sujet est devenu objet d'étude. Objet partiel et diffracté, qui cumule ce qui est désormais appelé dans le secteur des « critères d'alerte ». Quatre critères d'alertes alignés, et c'est gagné ! L'enfant entre dans le Protocole avec un grand P. Diffraction encore puisque les bilans s'enchaînent, les professionnels tentent de repérer, avec leur miroir grossissant, l'expression des symptômes et leur affiliation nécessaire à une nomenclature. Là, le psychologue est paumé. Et la Psychologie erre dans la galaxie des recommandations de bonnes pratiques, comme le Spectre d'un vieux monde où les parties étaient en lien, faisaient sens et appartiennent à un tout. Alors, on la met à l'écart, à bonne distance, mais toujours est-il qu'elle est exclue des protocoles. Lorsqu'il s'agit du spectre autistique (TSA), les recommandations sont claires : la psychologie est réduite à l'évaluation cognitive. Par chance, le spectre psychologique n'en finit cependant pas de hanter les écrits puisque, dans le diagnostic différentiel des troubles du spectre autistique se retrouvent… les troubles psychologiques ! En voilà un paradoxe à se mettre sous la dent !

Nous avons sans doute oublié que dans le Spectre, il y a le visible et l'invisible, l'infra-rouge et l'ultra-violet. Force est de constater que nous avons un discours bancal, paradoxal, à côté de la plaque nous les psychologues : laisser le temps à l'enfant d'évoluer, entrevoir le symptôme comme l'expression d'un tout, inclus dans une dynamique particulière – et forcément complexe ! – et s'exprimant d'ailleurs de manière singulière en fonction des espaces d'accueil, du cadre, de la disponibilité psychique de l'interlocuteur. Il paraît qu'un trouble, ça rend les choses floues. Mais il paraît qu'en saucissonnant le trouble, on peut y voir plus clair.

On est en 2019 et je milite pour la complexité, pour le temps, pour la réflexion, pour les zones de floues et les angles morts. Je crois – et c'est bien plus qu'une croyance, c'est une conviction sur laquelle se fonde mes compétences et ma pratique – que l'évaluation psychologique, et à fortiori chez le petit d'homme de moins de six ans doit s'imprégner de tout cela. Aujourd'hui, j'entends autour de moi « Mais il marche sur la pointe des pieds quand même ! », « Il ne répond pas à l'appel de son prénom » etc., me donnant l'impression que toute la galaxie du médico-social est en hyper-alerte du critère-d'alerte-qui-compte-triple et se verra attribuer la casquette de l'employé du mois s'il aura su déceler avant tout le monde la moindre inadaptation sociale chez un (tout petit) enfant, octroyant par là un sésame vers le sacro-saint protocole. Et lorsque je tente de prendre de la hauteur, je me sens perchée, et sans doute le suis-je devenu, le Spectre : invisible et effrayant. Aujourd'hui, je suis sans doute moins psychologue que stratège : j'ai l'impression d'être dans un jeu de Dada géant où le Projet de l'enfant ressemble à un Cadavre exquis, où on bricole pour trouver des solutions acceptables, où le « moins pire » a remplacé le projet, dans un monde où le neurodéveloppemental écrase le psychique.

Aujourd'hui je milite pour une intégration de ses différentes données, pour un espace de négociation entre les différentes expertises et expériences du Sujet, où le chiffre, l'objectivable, est important mais où il reste à

sa juste place : la simplification d'un phénomène complexe. Je milite pour une galaxie où le psychologue serait en quelque sorte le garant de cette belle complexité. Je milite pour une clinique à échelle humaine et pour une lecture critique des recommandations, pour une utilisation pragmatique et respectueuse des outils.

Je milite ? Mais je suis loin d'être la seule. Aujourd'hui, à la FFPP, les discussions autour de la mission Petite enfance prend corps et âmes. Nous vous invitons à nous rejoindre pour alimenter cette constellation vivace de psychologues, pour éviter de finir en spectre !

Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille : notes sur la synthèse et les avis du rapport adopté par consensus par le conseil de l'enfance du 5 juillet 2018

Anne BOISSEL, Psychologue clinicienne, Maître de conférences en Psychologie clinique, spécialisée dans la clinique du handicap et de la petite enfance

Le HCFEA (*Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge*) est composé de 3 conseils, celui de celui de la Famille, celui de l'Enfance et de l'adolescence, celui de l'Âge. Chaque conseil conduit ses travaux qui donnent lieu à des rapports. Le présent rapport a été rédigé par le Haut Conseil de l'Enfance et de l'adolescence. Il était très attendu par les familles et les professionnels sur les préconisations et les conditions de l'accueil des enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans.

La FFPP, représentée par Anne BOISSEL, a contribué à un groupe de travail dont l'objet était de « ...discuter des pistes qui commencent à se dégager et qui concernent le rôle que peuvent jouer les professionnels de santé sur le chemin de l'émergence d'un besoin identifié d'accompagnement spécifique chez l'enfant, le cas échéant en amont d'un diagnostic de handicap... ».

Ce rapport est une avancée très conséquente pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans en situation de handicap. Les propositions sont très variées et prennent en compte bien des obstacles existant à l'heure actuelle pour ces enfants.

Nous présentons ci-dessous quelques extraits de la synthèse de ce rapport (qui figurent en *italique* et grisé), en particulier les avis sur l'accueil des moins de 3 ans et sur celui des enfants en maternelle, ainsi que nos questionnements ou commentaires sur certains points, comme les aspects de l'accompagnement psychologique des familles et des enfants à cette période très sensible autour de l'annonce du handicap, mais aussi la formation spécialisée des professionnels qui auront en charge l'accueil de ces enfants.

Six axes prioritaires sont identifiés par le HCE :

- axe 1 : avant 3 ans, ouvrir davantage les modes d'accueil individuels et collectifs aux enfants en situation de handicap ;
- axe 2 : compléter et améliorer la scolarisation en école maternelle ;
- axe 3 : faciliter la vie des familles dans leur rapport aux services petite enfance et handicap sur le chemin d'un éventuel diagnostic ;
- axe 4 : développer l'appui aux professionnels et le travail en réseau au service des enfants ;
- axe 5 : prendre en considération et améliorer la vie des fratries ;
- axe 6 : aider les parents, soutenir leur parentalité et leur faciliter l'articulation avec le travail.

Les enfants de moins de 3 ans présentant des difficultés spécifiques relevant d'une démarche diagnostique de handicap en cours, ou d'un handicap avéré, doivent bénéficier d'un traitement prioritaire pour une solution d'accueil, qui prenne en compte les besoins de l'enfant, la situation de sa famille et l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire concerné, en application du principe « Zéro sans solution ».

Le contexte

Quelques chiffres : selon les approches et classifications médicales, 1% à 2% d'enfants seraient porteurs d'un handicap sévère à moyennement sévère. Le rapport estime qu'il y a entre 60 000 et 70 000 enfants suivis avant 7 ans, au titre de l'*allocation d'éducation de l'enfant handicapé* (AEEH), du *projet personnalisé de*

scolarisation (PPS) ou des *centres d'action médico-sociale précoce* (CAMSP). En tenant compte de l'écart nécessaire entre le temps du diagnostic, la reconnaissance du handicap et les besoins plus précoces, le rapport estime qu'il y a un besoin d'accompagnement plus précoce pour 30 000 à 40 000 enfants complémentaires à ces 60 000/70 000 enfants déjà accompagnés.

1. Avant 3 ans

Accueil des enfants en situation de handicap :

- selon les données des CAMSP (qui ne portent que sur la population concernée), 54% des enfants en situation de handicap de moins de 3 ans sont gardés exclusivement par leur(s) parent(s), contre 32,5% pour les autres enfants ;
- 24% des enfants en situation de handicap sont en *Établissement d'Accueil du Jeune Enfant* (EAJE), mais, en l'état des connaissances, on observe une très faible inclusion chez les assistantes maternelles ;
- on peut estimer un besoin de 10 000 solutions d'accueil additionnelles, tous modes confondus dont occasionnels, pour les enfants de moins de 3 ans.

Le rapport insiste sur la nécessité de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures collectives et chez les assistantes maternelles.
Pour le premier point, le rapport conseille de lever l'ambiguïté du texte…

Proposition 2 : *Aménager les articles R2324-17 et R2324-29 du code de la santé publique de sorte que l'accueil du jeune enfant en situation de handicap en EAJE ne puisse être interprété comme optionnel (Remplacer concourir à l'intégration par mettre en œuvre un accueil inclusif (alinéa 1 R2324-17) et supprimer le cas échéant à l'article 17 du R2324-29).*

… mais également d'augmenter les moyens financiers à sa prise en charge :

Proposition 3 : *Mettre en place une bonification automatique de la* prestation de service unique *(PSU).*

Chez les assistantes maternelles, un gros effort reste à faire pour favoriser cet accueil.

Proposition 4 : *Pour les parents d'enfants en situation de handicap, revoir les conditions d'accès au CMG* [complément du libre choix du mode de garde] *en supprimant la condition d'emploi et majorer son montant de 30%, comme pour les familles monoparentales 8 ; et pour toutes les familles, instaurer le maintien du CMG jusqu'à l'entrée à l'école préélémentaire.*

Proposition 5 : *Prévoir une prime pour les assistantes maternelles qui souhaitent se former à la prise en charge d'un enfant en situation de handicap et qui en accueillent effectivement un. Prévoir également l'organisation de la prise en charge des enfants pendant le temps de la formation et l'avance de frais.*

Pour tenir compte du fait que la reconnaissance du handicap peut prendre un temps préjudiciable à l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap, il conviendrait d'élargir l'accès à la majoration de la PSU et de la PSO [prestations de services ordinaires] *afin de prendre en compte les enfants qui, sans être bénéficiaires de l'AEEH, sont dans un processus d'évaluation et bénéficient d'un PPAJE* [Projet Personnalisé Accueil du Jeune Enfant]. *Il pourrait être mis en place chez les assistantes maternelles, dans les jardins d'éveil et d'enfants et même dans le cas d'un accueil majoritaire à domicile si les parents le demandent (compléments de la garde à domicile avec des LEAP* [Lieux d'Accueil Enfants-Parents] *et des accueils occasionnels) (p.59 du rapport).*

Proposition 6 : *Instaurer, si un besoin spécifique est avéré, un Projet Personnalisé d'Accueil du Jeune Enfant (PPAJE) à l'instar du PPS [Projet Personnalisé de Scolarisation] (en école), avec cependant des procédures administratives allégées pour donner plus d'agilité à la réponse.*

Ces propositions sont très novatrices et sont une véritable avancée pour les enfants et les familles concernées ainsi que pour les professionnels de la petite enfance.

Cependant des questions peuvent rester en suspens :

- comment vont être déterminés les besoins spécifiques de l'enfant avant même le passage en MDPH (*Maisons Départementales des Personnes Handicapées*) ?
- comment vont être accompagnées les familles dans ce qui s'apparente à une annonce de handicap ou de développement « anormal » ?
- comment peuvent se positionner les structures d'accueil dans ce moment particulièrement délicat ?

Proposition 8 : *Développer « l'aller vers » les familles dans les dispositifs de Soutien à la parentalité (REAAP [Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents]) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) pour faire davantage profiter les parents qui n'ont pas d'activité professionnelle ou s'arrêtent de travailler afin de s'occuper de leur enfant en situation de handicap.*

Pour le soutien des professionnels de l'accueil du jeune enfant, il est préconisé la mise en place d'unités mobiles d'appui et de ressources dans chaque département.

De plus les professionnels de l'accueil du jeune enfant, doivent pouvoir bénéficier de connaissances, d'appuis et d'accompagnements pluridisciplinaires au fil de leurs questions durant l'accueil, sous la forme d'unités mobiles. Ces dispositifs d'appuis et de ressources pourraient prendre deux formes : ***soit une unité mobile d'appui ou de ressources composée d'une équipe de professionnels, soit au minimum un référent « petite enfance et handicap »****, selon la taille et les spécificités de l'organisation et de l'offre de solutions d'accueil des départements. Ces unités devraient être placées en proximité des services sociaux et de la PMI [Centre de protection maternelle et infantile] des Départements. Elles seraient en lien avec le réseau des coordonnateurs de parcours.*

Proposition 9 : *Mettre en place un dispositif humain de soutien, sous forme d'unités mobiles d'appui et de ressources dans chaque département, avec pour missions l'information des familles, l'appui aux professionnels et l'accompagnement individualisé. Développer et mutualiser les outils d'aide pour les équipes, développer le partage d'expérience et les croisements d'observations incluant des parents.*

Proposition 10 : *Permettre aux équipes d'EAJE et aux assistantes maternelles d'avoir des temps de réflexivité professionnelle au sujet des enfants en accueil spécifique : concertation en équipes, réflexion à plusieurs ou avec un spécialiste sur leur pratique, rencontres avec d'autres professionnels partageant cette expérience. Prévoir des temps de formation continue portant sur le handicap, communs avec d'autres services, professeurs d'écoles maternelles par exemple, pour une meilleure connaissance mutuelle des fonctions des uns et des autres et par là, normaliser la coopération.*

La composition de ces unités mobiles reste à déterminer.

Après 3 ans, il est préconisé de : *Développer l'offre d'accueil mixte ou adapté et d'accueil après 3 ans (jardins d'éveil, jardins d'enfants, classes passerelles, maisons vertes, Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)…*

2. L'école maternelle

Dans le rapport de l'HCFEA, il est estimé que, *« suivant le panel de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), parmi les enfants bénéficiant d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) à l'âge de 9 ans en 2013/2014, 98% d'entre eux avaient fréquenté l'école maternelle à 4 ans, mais un sur dix n'était pas encore scolarisé à 3 ans. La mesure récente visant à rendre la scolarisation obligatoire à 3 ans devrait impliquer la scolarisation de 1 800 à 2 000 enfants en situation de handicap supplémentaires lors de la prochaine rentrée. À 6 ans, 94% des enfants en situation de handicap scolarisés sont à l'école ordinaire. 2 000 enfants sont scolarisés en établissements et services médico-sociaux (ESMS). »*

On ne peut que souligner l'effort bien venu du HCFEA, de vouloir anticiper l'afflux des enfants en situation de handicap avec l'application de la scolarisation obligatoire à 3 ans. En effet, sur le terrain, les psychologues des CAMSP sont souvent face à des situations déjà très difficiles sur la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Par exemple :

- restriction des temps de scolarisation à la présence d'une *auxiliaire de vie scolaire* (AVS) en classe, sans prendre en compte les besoins différenciés d'accompagnement. Il est très rare, et souvent pas souhaitable que l'enfant ait besoin d'un accompagnement sur toute l'amplitude de son temps passé à l'école. Or, dans bien des cas, sa scolarisation dépend de façon arbitraire à la présence d'une AVS en classe à partir du moment où l'établissement scolaire a connaissance de la reconnaissance du handicap par la MDPH. Sans cette AVS, l'enfant ne peut être scolarisé par décision unilatérale de l'établissement ;

- temps très partiel de scolarisation en petite section maternelle : il n'est pas rare de voir proposer aux familles une « intégration » d'une heure par jour, ou de refuser l'accès de l'enfant à la récréation ;
- effet de stigmatisation, quand l'établissement a connaissance du suivi de l'enfant par un CAMSP : la demande de PPS avant toute scolarisation peut être un frein alors à celle-ci.

Les moyens préconisés par le HCFEA pour faire face à cet afflux.

Proposition 12 : *Dans le cadre de la scolarisation obligatoire à 3 ans, prévoir des besoins additionnels pour prendre en charge 1 800 à 2 000 enfants de moins de 4 ans non scolarisés.*

Quels pourraient être les besoins additionnels ? Des postes d'AVS supplémentaires ?

Proposition 13 : *Dans le cadre du plan de transformation de l'offre médico-sociale et sanitaire d'accompagnement des personnes en situation de handicap engagé par la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, il convient de prévoir des moyens pour prendre en charge hors les murs des établissements médicosociaux les 2000 enfants qui y sont actuellement scolarisés. L'une des modalités consisterait à développer les unités d'enseignement externalisées installées dans les écoles.*

Cette dernière proposition se base sur le rapport de décembre 2014 sur la mise en place des unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux préconisant le développement des unités d'enseignement externalisées, avec toutefois des nuances pour certains types de handicap (handicaps sensoriels, moteurs, polyhandicaps).
Une autre question concerne le nombre d'EMS (*Établissements Médico-Sociaux*) qui accueillent des enfants de moins de 6 ans avec des unités d'enseignement de maternelle susceptibles d'être externalisées. Y a-t-il sur cette tranche d'âge, des moyens suffisants à redéployer ?

3. Pour « faciliter la vie des familles dans leurs rapports aux services petite enfance et handicap sur le chemin d'un éventuel diagnostic »

Le rapport préconise :
Proposition 21 : *Demander une attestation de réalisation du bilan du 24ème mois parmi les formalités administratives demandées pour l'inscription à l'école, en profitant de l'extension de la scolarité obligatoire à 3 ans et faciliter la transmission des certificats à la PMI par les médecins avec des formulaires informatisés de saisie en ligne.*

On peut être légitimement inquiet de cette proposition :
- si les parents ne souhaitent pas pour des raisons qui leur sont propres, faire connaître la situation médicale de leur enfant, est ce que l'enfant ne pourra pas être inscrit ?
- comment respecter les moments psychiques nécessaires aux parents pour pouvoir faire face aux difficultés de développement de leur enfant ?
- comment respecter aussi les aléas du développement d'un enfant qui ne peuvent pas être figés à 24 mois ?

Par ailleurs, il est reconnu qu'il y a bien souvent une temporalité autour de l'annonce chez les parents à respecter par les professionnels pour ne pas mettre en danger tout l'équilibre du groupe familial.

4. Développer l'appui aux professionnels et le travail en réseau au service des enfants

Proposition 24 : *Proposer, dès l'observation de difficultés spécifiques et au cours des parcours de recherche et du diagnostic, un soutien et un accompagnement des familles qui inclut les fratries (voir ci-dessous). Pour cela :*

- *favoriser les actions qui, au besoin, vont au-devant de ces familles pour les faire profiter des dispositifs et actions de soutien à la parentalité des territoires ;*
- *renforcer la présence* ***d'appuis psychologiques*** *dans les centres diagnostiques et services hospitaliers impliqués ;*
- *mettre à disposition des familles les moyens d'un accès facilité à des* ***professionnels de l'accompagnement psychologique dans les services de proximité*** *;*

- *favoriser entre des familles confrontées au handicap la mise en relation, **le soutien de pair à pair**, et le partage d'expérience, ainsi qu'entre des familles dans cette situation et d'autres qui ne le sont pas.*

On ne peut que se féliciter de l'importance donnée au soutien psychologique dans cette proposition où on parle d'appui psychologique, de professionnels de l'accompagnement psychologique, de soutien de pair à pair. Mais, pourquoi ne pas nommer les psychologues ? Ne sont-ils pas les professionnels de l'accompagnement psychologique ? Cette absence se retrouve un peu plus loin quand sont énumérés les professionnels acteurs du suivi de l'enfant : *« les acteurs du suivi et du soin de l'enfant (médecin, référent scolaire, spécialistes, rééducateurs, ergothérapeutes…) »* (p.20). Les psychologues n'y sont bizarrement pas cités.

***Proposition 25 :** Anticiper, préparer, suivre et partager l'accueil et la scolarisation des très jeunes enfants à besoins spécifiques. Travailler et réfléchir ensemble, et avec des personnes extérieures, sachant que cela concerne les autres enfants et les autres familles. Pour cela :*

- *vu l'importance des premiers contacts entre l'enfant, les parents, et le mode d'accueil ou l'école, pour nouer la confiance, organiser des modalités et démarches éventuellement particulières pour faciliter ces premières rencontres ;*
- *au fil de l'accueil, et de la scolarisation, dédier des temps de réflexion en équipe, et mutualiser des outils et des expériences. Prendre appui sur des unités mobiles de soutien et d'accompagnement (propositions 9 et 10, partie I inclusion en modes d'accueil).*

Le besoin de formation des équipes est évoqué ainsi que celui de compléter la formation initiale et continue des professionnels.

***Proposition 26 :** Multiplier des formations transversales communes pour promouvoir des connaissances et une culture partagées au service de l'intérêt supérieur de l'enfant :*

- *rassembler les acteurs concernés par les prises en charge spécifiques (équipes médicales, équipes pluridisciplinaires des MDPH, professionnels des CAMSP) et les services communs de prévention et d'accueil (PMI, crèches, assistantes maternelles, enseignants, accompagnants, professionnels en protection de l'enfance…) ;*
- *développer les stages dans les ESMS durant la formation initiale des professionnels de santé, des professionnels de la petite enfance (qui n'en n'ont pas déjà) et des enseignants ;*
- *proposer des formations continues des acteurs petite enfance et école, sur les aménagements et adaptations éducatives et pédagogiques nécessaires en fonction des besoins des enfants accueillis et en sollicitant les professionnels des ESMS et les familles comme intervenants potentiels.*

Suite aux nombreuses références dans le rapport, à l'impact psychologique de l'annonce sur la parentalité, une part de cette formation pourrait être consacrée à la prise en compte de cet impact dans les relations parents-professionnels. Les professionnels de terrain, et notamment les psychologues savent combien cet impact peut être déstabilisant pour les professionnels non formés et source de malentendus, voire de ruptures de prise en charge.

La formation des AVS, qui fait certes l'objet d'autres rapports[3], n'est pas particulièrement mentionnée. On peut le regretter car ils sont bien souvent la cheville ouvrière des scolarisations réussies des enfants à l'école maternelle, même si on comprend le focus du HCFEA sur les professionnels chargés de l'accueil « tout-venant ». Des propositions de formation continue des AVS, sous forme d'analyse de pratiques par des psychologues spécialistes de la clinique du handicap sont très rares et pourtant souvent plus bénéfiques que des heures de formations très formelles sur les divers handicaps.

***Proposition 29 :** Désigner pour chaque enfant en situation de handicap une personne assurant la fonction de « coordonnateur de parcours » ou « référent de parcours ». Il sera chargé d'accompagner le parcours de l'enfant, et de faciliter les démarches de sa famille, dans l'élaboration, et la mise en place du projet d'accueil ou de scolarité, ainsi que la mise en lien des familles avec d'autres familles et les réseaux de soutien à la parentalité.*

[3] Rapport IGEN-IGAENR-IGAS n° 2018-055, juin 2018, « Évaluation de l'aide humaine pour les élèves en situation de handicap », p.50 à 55 et partie 8.5 « 7 fiches actions pour un scénario de cohérence globale ».

5. Prendre en considération et améliorer la vie des fratries

« Prendre en considération les fratries et faciliter leur vie quotidienne ».

De nombreuses propositions sont énoncées pour la fratrie : un pass-colo, une priorité d'accès aux services communs, etc. et c'est dans ce cadre qu'est utilisé pour la première fois dans la synthèse le mot « psychologue » : *« Favoriser dans les lieux de soins, de loisirs et d'éducation, les attitudes favorisant la prise en compte des questions, des sentiments, des difficultés des frères et sœurs et au besoin, proposer une orientation vers un accompagnement ou une aide de l'enfant ou de ses parents (groupes de parole, psychologues, éducateurs, consultations familiales…) »* (p.24) (c'est nous qui soulignons).

6. Aider les parents, soutenir leur parentalité et leur faciliter l'articulation avec le travail

Dans ce 6ème chapitre, saluons des mesures tout à fait primordiales pour faciliter l'articulation de la mise en œuvre des soins des accompagnements nécessaires à l'enfant avec les exigences du travail.

Proposition 37 : *Étendre le champ d'application du congé de proche aidant et développer les possibilités de prendre un congé parental plus long sous forme de temps partiel pour les parents d'enfants en situation de handicap.*

Proposition 39 : *Réévaluer de 20% le montant du complément lié à l'aide humaine (recours à une tierce personne ou de réduction d'activité) pour rattraper leur baisse de valeur dans le temps lié à la non indexation sur les salaires.*

Proposition 40 : *Indexer à l'avenir les compléments liés à l'aide humaine sur un index salarial afin d'éviter leur dégradation dans le temps.*

Conclusion

Ce rapport vient répondre à l'inquiétude, entre autres, soulevée tant par les familles que par les professionnels de la prévention, du soin et de l'accompagnement, devant les nombreux obstacles concernant l'accueil des enfants de 0 à 6 ans dans les structures de la petite enfance.
Nous n'avons pas pu détailler l'ensemble des préconisations de ce rapport. La prise en compte de l'aspect psychologique de l'annonce pour l'enfant et sa famille, du soutien de la parentalité et de l'accent mis sur la formation initiale et continue des professionnels des structures d'accueil, sont autant de points positifs qui concernent directement les psychologues et leurs interventions dans ce champ clinique.

Références

Le rapport et sa synthèse

HCFEA – Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence (2018). *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille : rapport adopté par consensus le 5 juillet 2018* (rapport complet).
HCFEA – Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence (2018). *Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille : rapport adopté par consensus par le Conseil de l'enfance le 5 juillet 2018* (synthèse et avis).

Autres documents d'actualité en lien avec le handicap et la petite enfance

Lien vers le séminaire dédié au Parcours santé-accueil-éducation des enfants âgés de 0 à 6 ans ouvert par Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, et Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, le 17 septembre 2018.

AVENARD, G. & TOUBON, J. (2018). *De la naissance à 6 ans : au commencement des droits* (rapport du Défenseur des droits).
Circulaire n° 2002/239, du 18 avril 2002 relative à l'accompagnement des parents et à l'accueil de l'enfant lors de l'annonce pré- et postnatale d'une maladie ou d'une malformation.
WICKERS, O., CHIEZE, F., DAUMAS, J.-L., DELAUBIER, J.-P., PETREAULT, G. & CARAGLIO, M. (décembre 2014). *Les unités d'enseignements dans les établissements médico-sociaux et de santé* (rapport).

Quand la psychométrie enrichit la pratique clinique… et réciproquement !

Mathilde MUNEAUX, membre du CA de l'OFPN
Lise MALVY, membre du CA de l'OFPN et membre du CPCN-Paris, association membre de la FFPP
François RADIGUER, membre de l'OFPN
Brigitte NEVERS, membre du CA de l'OFPN

En France, l'évaluation neuropsychologique a une importance croissante, que ce soit dans le domaine sanitaire, médico-social ou libéral. Porter attention aux éléments anamnestiques et aux observations cliniques est nécessaire pour cette évaluation. Cependant, même si ces informations sont indispensables, elles restent insuffisantes en raison de leur caractère subjectif, ce que l'utilisation des tests permet de compenser de façon fiable et rigoureuse. Cette technique est dorénavant incontournable pour évaluer si le comportement du patient est fréquent ou non, selon son âge, son niveau scolaire, sa catégorie socioprofessionnelle... L'explosion ces dix dernières années des tests psychométriques a créé un bouleversement dans « la boîte à outils » des professionnels (COLOMBO, AMIEVA, LECERF & VERDON, 2016). Encore faut-il savoir décrypter les résultats obtenus avec ces tests pour répondre à l'objectif premier du bilan : aider le patient à être mieux avec ce qu'il est, avec ses points forts et ses points d'effort. En effet, la pratique des tests pouvant avoir un impact important sur la vie du patient, le praticien se doit de maîtriser ces outils.

Dans cette perspective, dresser un état des lieux des pratiques des tests par les psychologues est apparu comme une première étape incontournable pour l'*Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie* (OFPN). L'association a pour mission, entre autres, de développer une pratique neuropsychologique de haut niveau et de concourir à tous les efforts de développement des connaissances appliquées en neuropsychologie. Dans ce cadre, l'OFPN a donc mené en 2015 une enquête nationale, à laquelle 547 psychologues ont participé, pour dresser un état des lieux des pratiques relatives à l'interprétation des scores aux tests. Cette enquête a mis en lumière trois faiblesses dans les pratiques de la psychométrie : la variabilité des terminologies utilisées, le manque de connaissance pour interpréter certains scores et l'hétérogénéité des interprétations en fonction du type d'étalonnage (LECLEF, PONCHEL, CHANCENOTTE, MAREY & MUNEAUX, 2018). Améliorer la formation des professionnels est donc une priorité.

Des recommandations autour de bonnes pratiques sont d'ailleurs déjà disponibles, comme celles proposées par la *Conférence de consensus autour de l'examen psychologique et des mesures en psychologie de l'enfant* (VOYAZOPOULOS, VANNETZEL & EYNARD, 2011). L'OFPN soutient aussi les actions de ses membres qui mettent à disposition gratuitement des outils pratiques d'interprétation des données psychométriques comme le Petit Guide de Psychométrie Clinique à l'usage des Praticiens de Mathilde MUNEAUX paru en octobre 2018.

Cependant, force est de constater que si le professionnel est mal à l'aise avec les résultats des tests psychométriques c'est aussi parce qu'il est trop souvent nécessaire de composer avec des normes non adaptées à nos patients : « il existe peu de tests cognitifs bien normés en France » (AMIEVA, MICHAEL & ALLAIN, 2011, p. 83).

C'est pourquoi l'OFPN se propose de réagir. Pour remédier à cette problématique, l'association fait un premier pas en transformant des données existantes, mais non utilisables telles quelles par le praticien, en normes de qualité qui respecteront les recommandations des bonnes pratiques.

Vous avez fait votre mémoire ou votre thèse sur une thématique clinique ? Vous avez créé une expérience ou un test pendant vos études ou votre pratique professionnelle ? Vous avez des données mais vous ne savez pas quoi en faire ? Vous avez utilisé un test connu (Figure de Rey, RL/RI-16…) pour lequel vous avez récolté des données sur plus d'une vingtaine de personnes et vous aimeriez les utiliser comme normes dans votre pratique ? Franchissez le PONT (*Projet OFPN Notes brutes Transformées*) et contactez la commission psychométrie à psychometrie@ofpn.fr pour que vos données soient utiles pour VOUS, pour NOUS les professionnels, et aussi pour TOUS les patients.

Bibliographie

AMIEVA, H., MICHAEL, G.A., & ALLAIN, P. (2011). Les normes et leur utilisation. In Thomas-Antérion, C., & Barbeau, E. (dir), *Neuropsychologie en pratique(s)* (p.73-85). Marseille : Solal.

COLOMBO, F., AMIEVA, H., LECERF, T. & VERDON, V. (2016). La norme en neuropsychologie, un concept à facettes multiples. *Revue de neuropsychologie, 8* (1), 61-69.

LECLEF, P., PONCHEL, A., CHANCENOTTE, S., MAREY, S. & MUNEAUX, M. (2018). L'interprétation des scores en neuropsychologie : la tour de Babel ? *Les Cahiers de Neuropsychologie Clinique, 5*, 42-56.

MUNEAUX, M. (2018). *Petit guide de psychométrie clinique à l'usage des praticiens*. Louvain-la-neuve : De Boeck Supérieur.

VOYAZOPOULOS, R., VANNETZEL, L. & EYNARD, L.-A. (Eds., 2011). *L'examen psychologique de l'enfant et l'utilisation des mesures : conférence de consensus. Recommandations pour la pratique clinique, méthode et éthique, textes de l'expertise, analyses et témoignages*. Paris : Dunod.

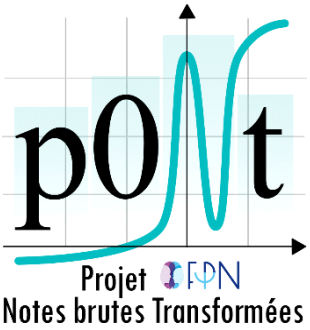

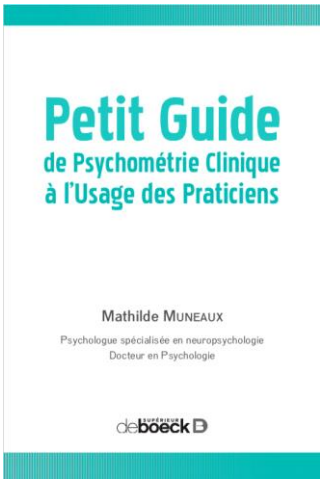

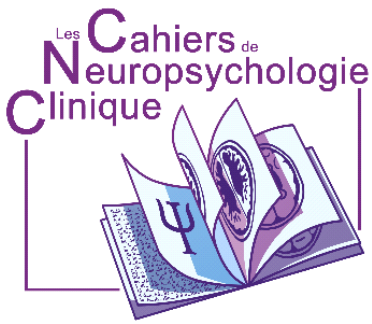

CNU 16ème section : changement d'intitulé

Le CNU (*Conseil National des Universités*) est composé de sections représentant chaque discipline. Le droit, l'économie et la gestion sont représentées par 6 sections, les lettres et sciences humaines (dont la section 16 pour la psychologie) par 25 sections, les sciences (dont les neurosciences) par 43 sections. Le bureau de la section 16, initialement intitulé « *Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale* » a annoncé le 7 décembre 2018 que les membres de la *Commission permanente du CNU* (CP-CNU), réunis en assemblée plénière du 22 novembre 2018, ont voté le changement d'intitulé de notre section. Le nouvel intitulé de la section serait donc « *Psychologie et Ergonomie* ». La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Frédéric VIDAL, devrait sous peu signer le décret d'application pour une mise en œuvre dès la prochaine mandature CNU en décembre 2019.

CPPLF et démission de quatre membres du CNU

Préambule

Bruno VIVICORSI, Maître de conférences en psychologie cognitive et Rédacteur en chef de *Fédérer*

L'objet de la *Conférence des Publications de Psychologie de Langue Française* (CPPLF) est de « promouvoir des concertations, en vue de définir les meilleures conditions de garantie d'existence et de qualité scientifique des publications, dans le respect des règles déontologiques et des principes éthiques. À cette fin, elle rassemble des acteurs et instances qui concourent à la publication, à la diffusion, à la conservation et à la valorisation des travaux de psychologie, par l'édition de revues, d'ouvrages, imprimés ou numériques ». La FFPP a participé à sa création et soutient depuis ses actions.

Le message de Christian BALLOUARD, membre de la CPPLF, qui suit la lettre de démission reproduite ici, alerte une fois de plus sur les dérives pouvant être pratiquées en matière de publication et de diffusion de travaux scientifiques en psychologie, dérives qui visent à restreindre la diversité des pratiques de recherche et des supports de publication au profit d'une approche privilégiant des indices quantitatifs et bien souvent une approche réductionniste plutôt que complémentariste. Le risque est de négliger la complexité des facteurs contribuant aux causes des comportements observables qui sont réduits à des facteurs génétiques et cérébraux – très « individuels » – qui laissent à penser que l'histoire de l'individu, son environnement, les situations qu'il rencontre, seraient négligeables et permettraient de privilégier de fait – et surtout sans véritable discussion – l'étude du sujet moyen (*toutes choses égales par ailleurs*) à l'étude de 'Tony' ou 'Morgane' (des sujets « réels »), alors que des approches plus sensibles aux différences individuelles et à la subjectivité, comme rappelées par des ouvrages trop rares défendant une vaste méthodologie qualitative en psychologie, sont méconnues de nos étudiants et trop souvent de nos collègues[4]. Si la psychologie ne s'intéresse pas aux cas singuliers (vus comme non réductibles à quelques indices), quelle discipline le fera ?

[4] SANTIAGO-DELEFOSSE, M. & DEL RIO CARRAL, M. (Eds., 2017). *Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé*. Paris : Dunod ; SANTIAGO-DELEFOSSE, M. & ROUAN, G. (Eds., 2001). *Les méthodes qualitatives en psychologie*. Paris : Dunod.

Rappelons ce qu'a publié récemment le *Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur* (Hcéres), l'autorité administrative française chargée de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, le 14 novembre 2018 dans la communication « Évaluation de la recherche : critères et indicateurs ».

Deux extraits nous semblent ici importants : « DORA [*Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche*, 2012] et le *Manifeste de Leiden* [2015] ne se contentent pas de critiquer ces deux indicateurs [journal impact factor JIF et H index] : ils avancent des recommandations en matière d'utilisation d'indicateurs scientométriques, notamment en matière d'évaluation. Le Hcéres, bien qu'il évalue des structures de recherche et pas des individus, se reconnaît dans les principes avancés dans ces textes. Il les met en œuvre dans ses missions d'évaluation de la recherche. »

Plus loin : « Pour l'évaluation des unités de recherche, le Hcéres recommande de privilégier la portée des résultats, sans recourir nécessairement et exclusivement à des indicateurs bibliométriques. Les experts qui estiment utile de se référer à ces indicateurs doivent en faire un usage mesuré et non exclusif. Ils peuvent être utilisés comme outils de travail complémentaires des jugements évaluatifs qualitatifs et en tenant compte du contexte dans lequel les travaux sont menés (spécificité des domaines scientifiques, caractéristiques de l'unité de recherche évaluée, etc.). Le Hcéres recommande en particulier que le recours éventuel à des indicateurs d'impact des revues (JIF ou autres) dans le cadre de l'évaluation d'une partie de la production scientifique des entités de recherche se fasse en tenant compte des limites de ces indicateurs. »

Par ailleurs, le « Guide des produits de la recherche et des activités de recherche | sous-domaine : SHS 4 | Discipline : Psychologie » publié en février 2018 rappelle également, dans la rubrique « 1. Articles scientifiques » : « Les listes de revues sont abandonnées au profit des bases de données actuellement répertoriées par la 16ème section du CNU. Ainsi, sont considérés tous les supports de publication répertoriés dans : PsycINFO, ISI, Medline, Ergonomics Abstracts, Scopus. L'appréciation de la qualité relative des supports de publication pourra être complétée à l'aide de SCImago ».

Nous renvoyons ici au communiqué publié par la CPPLF dans la *Nouvelle revue de Psychosociologie* en 2018[5] dans lequel est précisé que mettre en avant la seule agence de notation SCImago, c'est donner à l'éditeur *Elsevier* un pouvoir qui va bien au-delà de son domaine commercial (dans le recrutement des enseignants-chercheurs par exemple) au détriment d'autres indicateurs bien plus recommandables et reconnus par la communauté et par les instances évaluatives officielles comme l'Hcéres.

L'Hcéres a également publié un communiqué de presse le 14 novembre 2018, intitulé « Hcéres : Du bon usage des critères d'évaluation de la recherche » qui résume sa démarche.

Le message publié ci-dessous est précédé de la lettre de démission de quatre membres du CNU que nous avons souhaité diffuser à la communauté. Datée du 21 décembre 2018, elle a été envoyée à Michel GUERRAZ (Président du CNU 16ème section), à Jean-Paul DEROIN (Président de la CP-CNU), à Philippe BOURGOIN et Marin DACOS (respectivement Conseiller recherche et *Open Science Advisor*, conseillers de Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), aux membres titulaires et suppléants du CNU 16ème section, ainsi qu'à Jean-Pierre LANTUEJOUL.

[5] CPPLF (2018). Quel chemin la psychologie a-t-elle parcouru… depuis 1920 avec Henri Piéron ? Regard de la CPPLF sur la visibilité. *Nouvelle Revue de Psychosociologie*, 25 (1), 269-272.

Lettre de démission du CNU 16ème section

Jean-Yves CHAGNON, Professeur des Universités
Nathalie DE KERNIER, Maître de conférences HDR
Denis MELLIER, Professeur des Universités
Jean-Pierre PINEL, Professeur des Universités

Nous avons pris, à notre grand regret, la décision de démissionner du CNU actuel. Cette démission qui prendra effet dès réception de ce courrier intervient un an avant la fin du mandat de ce CNU, au moment où il est en train de concrétiser son absence de respect pour la pluralité de la discipline et ses bases épistémologiques, sa créativité et son rapport à la pratique.

Trois points complémentaires nous conduisent à prendre actuellement cette décision.

1. Le recours à des critères de qualification issus de données bibliométriques ambiguës

Lors de la prochaine session de qualification, on pourra refuser la demande de qualification à la fonction de Professeur des candidats titulaires d'une HDR [*habilitation à diriger les recherches*], dont les dossiers témoignent d'une activité de recherche extrêmement soutenue, au motif qu'ils n'auraient pas publié 2 articles indexés dans les quartiles Q1 ou Q2 de la base de données Scopus-Scimago.

Votés par une très courte majorité de l'actuel CNU, ces critères n'ont que peu de pertinence pour l'évaluation du dossier scientifique des collègues, sauf à laisser *Elsevier* et *Google* juger de la qualité des dossiers selon des critères soumis à des aspects économiques et réduire les sciences psychologiques à une spécialité rendue plus visible par le marketing éditorial. Aussi, les conséquences de leur application sont-elles extrêmement inquiétantes pour l'avenir de la psychologie française.

En effet, la quasi-totalité des revues de langue française ne répond pas à ces critères. Les supports de publication francophones se trouvent ainsi déqualifiés, et donc disqualifiés. Simultanément, l'indexation Scimago Q1/Q2 est essentiellement accordée à des revues qui se situent dans un paradigme quasi unique. Cette indexation ignore la plupart des travaux situés dans une orientation que l'on peut désigner d'humaniste, c'est-à-dire prenant en compte la subjectivité des personnes — avec ce qu'elles en disent — comme l'objet central de leurs recherches et de leurs élaborations. La psychanalyse, la phénoménologie, la psychologie clinique, développementale ou sociale avec les approches interactionnistes, attachementistes ou éthologiques, de même que la psychodynamique du travail, la clinique de l'activité ou l'ergonomie, ne sont plus sur un pied d'égalité avec les approches fondées sur l'expérimentation et la quantification : elles se trouvent écartées du champ des recherches considérées comme scientifiques par une majorité de circonstance, laquelle s'est octroyé le pouvoir de décréter ce qui est scientifique et ce qui ne l'est pas, en s'en remettant avant tout à des comptages gérés par de grands groupes financiers, comme *Google* et *Elsevier*.

Pourtant, toutes ces approches, qui sont injustement écartées des premiers rangs des comptages bibliométriques, sont au fondement même de la psychologie. Elles assurent son inscription dans les sciences humaines, tiennent une place importante au niveau de la recherche mondiale et sont déterminantes pour les enjeux professionnels de la psychologie. Ainsi, les recherches et les formations situées par exemple dans une perspective psychodynamique font l'objet d'une large reconnaissance internationale, notamment dans l'ensemble des pays de langue romane. Ces approches ont une très grande reconnaissance dans les milieux professionnels. Elles s'appuient sur des modalités pédagogiques qui impliquent les professionnels dans les institutions ou les entreprises qui participent à la formation des psychologues comme d'autres professions. Elles sont d'ailleurs choisies par de très nombreux étudiants. Ceci est tout particulièrement manifeste pour la psychologie clinique, tant du côté des étudiants que de l'ensemble des professionnels qui s'appuient sur l'université pour développer leurs activités et leurs recherches cliniques. Les formations universitaires françaises situées dans ce paradigme sont très demandées et comptent des effectifs considérables d'étudiants et de solides réseaux de professionnels. Elles bénéficient d'une belle reconnaissance par nombre d'universités

étrangères ; elles accueillent un grand nombre d'étudiants étrangers qui viennent poursuivre un parcours de formation clinique ou réaliser un doctorat.

Ces critères vont entraver l'accès au professorat des maîtres de conférences situés dans le paradigme psychodynamique ou plus largement humaniste et référé aux sciences humaines, ce qui constitue bien évidemment l'enjeu même de la décision prise par la faible majorité du CNU-16. C'est desservir la pluralité des approches et la richesse de l'enseignement de la psychologie française. La nécessité que chaque spécialité d'une discipline soit équitablement respectée a d'ailleurs été rappelée dans l'article 12-1 du Décret n°92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités.

Le choix de ces critères qui visent à stigmatiser et à écarter plusieurs spécialités de notre discipline est anti-scientifique.

Les critiques portées à l'encontre d'une évaluation et d'une sélection excluant des personnes reposant sur des critères purement bibliométriques sont d'ailleurs si solides, qu'elles sont largement partagées par les communautés scientifiques. Il est inutile d'ajouter quelque argument à ce propos. Nous rappelons simplement que, dans son rapport « Du bon usage de la bibliométrie individuelle des chercheurs », l'Académie des Sciences (Institut de France) avait déjà alerté la communauté scientifique en 2011 sur les dérives des indices bibliométriques en des termes qui ne peuvent être qualifiés d'ambigus. L'Hcéres a lui-même pris du recul sur les évaluations reposant sur le tout bibliométrique.

Nous ne pouvons accréditer une telle évolution, très néfaste pour la discipline, qui promeut un paradigme unique, attaque sa scientificité et disqualifie son rapport à la pratique.

2. Le manque de collégialité de l'actuel CNU

Il se trouve que la manière dont les débats sont introduits et conduits au sein de la commission fait que les approfondissements de l'argumentation ne sont guère possibles. Aussi, nous ne pouvons que nous opposer à ce fonctionnement qui ignore les avis minoritaires et confond ainsi pouvoir d'une majorité de circonstance et collégialité. Considérer que la bonne santé d'une telle instance et la qualité de son travail dépendant de l'existence d'un véritable espace d'expression et de débat à égalité de dignité entre tous les membres de la commission est pour nous une nécessité éthique et scientifique. Accepter qu'une minorité puisse exercer une fonction de propositions et de contre-pouvoir semble inconcevable à l'actuelle majorité. Le fondement de l'université française repose sur des valeurs de démocratie délibérative et de collégialité.

Nous ne voulons pas d'un tel manque de collégialité pour l'avenir même du CNU.

3. La perspective d'une recherche déconnectée de son sens

Enfin, une dérive inquiétante est en train de modifier profondément les modalités de transmission qui ont guidé la position de l'enseignant-chercheur et celle du directeur de recherche en psychologie. Cela est pour nous très significatif et témoigne d'une colonisation progressive de la pensée des membres du CNU-16ème section, puisque cela tend à s'appliquer à toutes ses décisions (qualifications, avancements, PEDR, CRTP, etc.) Pour l'enseignant-chercheur, la mise en avant systématique de ses publications se fait au détriment de la prise en compte de son travail d'enseignement, de ses responsabilités, mais également de sa place dans la communauté par les publications en direction des professionnels. La disparition progressive de la valorisation de ce type de recherche, ainsi que celle des ouvrages tend à isoler de plus en plus la discipline des pratiques et des enjeux de la société civile.

La politique actuelle de ce CNU qui privilégie les publications liant le directeur de recherche à son doctorant peut nuire à son autonomie. Encadrer un doctorant a pour visée de lui permettre d'engager une démarche telle qu'il puisse progressivement acquérir une véritable autonomie méthodologique, théorique et épistémologique, lui permettant de construire et de conduire en toute indépendance d'esprit des projets de recherche rigoureux, singuliers et innovants dans les meilleurs des cas. Ce qui devrait être valorisé ce sont les publications que le doctorant effectue **sans** son directeur de recherche, seul ou en groupe, durant sa thèse ou peu après la soutenance. Cette orientation est plus qu'inquiétante au plan éthique.

La survalorisation des publications collectives et référées uniquement aux normes bibliométriques tend à engendrer une inflation de publications, quantifiables, mais déconnectées des enjeux de la recherche. Cela s'effectue au détriment de la pluralité de la recherche, de sa créativité, de son sens et de son inscription dans les sciences de l'homme et de son rapport aux pratiques des psychologues.

Nous défendons la pluralité et la créativité d'une psychologie fondée sur des valeurs humanistes, ce que ce CNU est en train de détruire.

Cette démission en fin de mandat est un appel à la construction pour les prochaines années d'un CNU plus respectueux de la prise en compte d'une véritable démarche scientifique ainsi que de la pluralité et de la richesse d'une psychologie inscrite dans des valeurs humanistes.

La psychologie de PROCUSTE

Christian BALLOUARD, Psychologue, expert près la Cour d'appel de Paris, Chargé de mission de la FFPP, administrateur de la CPPLF

Rappelons que PROCUSTE est célèbre comme brigand de l'Antiquité, à l'usage spécifique du lit sur lequel il attachait ses victimes, raccourcissant ou étirant celles-ci, selon leur taille, pour les amener aux dimensions exactes du fameux lit. PROCUSTE est devenu le symbole du conformisme et de l'uniformisation, préoccupations centrales de notre discipline, soucieuse de traiter le rapport à la norme et revendiquant une approche personnalisée du développement des personnes, et des aléas de celui-ci, dans leur environnement.

Nous commentons cette alerte du 21 décembre 2018, rédigée par quatre membres du *Conseil national des universités*[6], section de psychologie, que nous souhaitons voir diffuser à tous les psychologues comme un avertissement utile à la discipline et à son avenir. En effet, la biodiversité éditoriale s'étiole et les publications de psychologie, notamment en langue française, s'effeuillent. Le recrutement des universitaires à partir de leurs articles est bien à articuler avec ce constat.

Il n'est pas suffisant de devoir lutter contre les revues prédatrices qui ruinent des connaissances, en psychologie pour ce qui nous concerne, il est absolument nécessaire de rester vigilant sur les intérêts d'une discipline qui ne peut bénéficier d'une mondialisation sans y perdre quelque peu son âme, si elle n'y est pas particulièrement soucieuse. Il n'existe en effet aucune raison légitime pour que la recherche soit celle des plus puissants et que des thématiques étrangères à nos préoccupations culturelles et locales envahissent trop le terrain de nos chercheurs, celui de notre discipline en l'occurrence.

Nous avons par ailleurs déjà dénoncé dans un article récent, paru dans la revue *Travailler*, les méfaits « d'une course à l'échalote factor »[7]. C'est le même virus qui capte les universitaires de la psychologie et nous saluons la démarche préventive et salutaire qui consiste à lancer cette alerte. Elle concerne également les praticiens, s'il est question initialement de la cuisine interne des universitaires. En effet, ce n'est pas la seule raréfaction des articles rédigés par leurs professeurs dans des revues généralistes de psychologie qui inquiète les psychologues, mais les enjeux de la modélisation d'un enseignement, certes pour des générations futures, concernant néanmoins la transmission des bases de notre discipline.

[6] Le *Conseil National des Universités* est une instance consultative et décisionnaire chargée en particulier de la gestion de la carrière des enseignants-chercheurs.

[7] DE KERNIER, N. & BALLOUARD, C. (2018). D'une dérive universitaire, la publication qui va de soi, entre-soi. *Travailler*, *39*, 201-215.

C'est ainsi que la perte de vue de la clinique effraie et que l'intégrité scientifique préoccupe. L'interprétation des visées de recherche de l'actuel CNU et les mises en garde du courrier ci-dessus sur le rétrécissement des objets de recherche, la diversité des approches, la signature des articles, retrouvent le sens des initiatives engagées récemment par l'*Office français de l'intégrité scientifique*[8], à la suite du rapport de Pierre CORVOL[9].

L'expérience de Stanford, une *fake news* !

Bruno VIVICORSI, enseignant-chercheur en psychologie, université de Rouen Normandie

Thibault LE TEXIER, chercheur en sciences sociales, a enquêté sur l'expérience dite « de Stanford » qu'avait conduite le professeur américain en psychologie sociale Philip ZIMBARDO en 1971. L'expérience, très célèbre depuis, consistait à étudier le comportement d'étudiants volontaires qui devaient jouer le rôle soit de prisonniers, soit de gardiens dans une prison simulée au sein de l'université de Stanford. L'expérience fut stoppée au bout de 6 jours au lieu des 15 jours prévus face notamment à l'émergence de comportements sadiques de la part des « gardiens » sur les « prisonniers », alors même que les rôles avaient été assignés au hasard. La psychologie sociale en fit un événement indispensable à son enseignement car selon ZIMBARDO, une situation pouvait de fait, facilement et rapidement, rendre malveillant n'importe qui. À la fois l'objet d'étude et la carrière de l'auteur, qui fut président en 2002 de la prestigieuse APA (*Association américaine de psychologie*), prirent dès lors leur envol pour de nombreuses années, comme peut en témoigner l'un des derniers ouvrages intitulé « *The Lucifer effect: understanding how good people turn evil* », publié en 2007, ou l'une des conférences TED (Technology, Entertainment and Design) sur la psychologie du mal à plus de 6 millions de vues en 2008, plus de 35 ans après.

L'investigation minutieuse de LE TEXIER, à partir des archives de l'expérience rendues publiques en 2011, et suite à de récents témoignages des participants, révèle cependant la face cachée de l'histoire officielle enseignée.

Premièrement, on observe des écarts entre ce qui est décrit par ZIMBARDO et ce qu'il s'est passé à l'époque. L'origine de l'expérience provient d'un étudiant, David JAFFE, qui avait conçu quelques règles de fonctionnement dans la prison simulée reprises par ZIMBARDO ; or, ce dernier affirma à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de « règlement intérieur », et que les règles avaient été inventées par les « gardiens » pendant l'expérience. Il minimisa également dans tous ses écrits son intervention et celle de son équipe, les présentant comme une observation alors que les archives consultées par LE TEXIER soulignent plutôt la mise en œuvre d'interventions visant explicitement à créer un environnement social qui soit pathogène.

Deuxièmement, il s'avère que la situation simulée (la prison) et la situation réelle (l'expérience) se confondent. Ce que veut dire LE TEXIER, c'est qu'il faut tenir compte, lorsqu'on interprète les comportements « spontanés » des participants, que ces participants sont aussi – et peut-être surtout – des étudiants observés par un professeur, et sans doute influencés par les attentes des chercheurs. Cette précision est d'autant plus importante que les étudiants étaient rémunérés. Ainsi, la situation expérimentale aurait pris le pas sur la situation simulée, or c'est cette dernière qui est censée être l'objet de l'étude, et qui pour ZIMBARDO représente la source des comportements.

Troisièmement, et au-delà de la simulation carcérale a priori peu réaliste, la variabilité des comportements, à la fois inter-individuelle mais également intra-individuelle, n'est pas exploitée, et même au contraire « lissée ». ZIMBARDO a ainsi toujours présenté les deux groupes (les prisonniers et les gardiens) comme très différents (les prisonniers sont différents des gardiens) et comme très homogènes (les prisonniers se ressemblent, les gardiens aussi).

[8] L'OFIS, structure transversale, indépendante, gérant les questions d'intégrité scientifique (expertise, observatoire, lien institutionnel...), est issu de la 16ème proposition du rapport CORVOL.

[9] Pierre CORVOL, Professeur honoraire au collège de France, a remis le 29 juin 2016 à Thierry MANDON, alors secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, son rapport intitulé « Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique ».

Pourquoi alors évoquer ici cette expérience ?

Je m'appuierai sur l'alerte lancée à notre communauté dans la conclusion du compte rendu de l'ouvrage de LE TEXIER rédigé par Virginie ALTHAUS, maître de conférences en psychologie à l'université de Rouen Normandie, compte rendu plus précis que nous vous invitons à connaître. L'alerte porte sur le fait qu'on peut dire pendant 40 ans que ce type d'expérience est un modèle, et que le chercheur peut, sur des sujets complexes, et en peu de temps, faire émerger quelques facteurs nécessaires et suffisants pour expliquer des comportements, en laissant penser que la méthode expérimentale utilisée ici et qui est assez classique[10] est de fait nécessaire et suffisante quel que soit l'objet d'étude, quelle que soit sa complexité.

Ce que dévoile (parmi d'autres, mais ils ne seront jamais assez nombreux) l'ouvrage de LE TEXIER, c'est qu'il faut se méfier de certaines méthodes prônées comme étant les seules « scientifiques », et qui conduisent à ne plus réfléchir sur ces « évidences » méthodologiques dont il est vain de discuter, comme « la science basée sur des preuves » : quand on dit 'ça', on dit « c'est scientifique », circulez...

Or, être « scientifique », ce n'est pas lisser les phénomènes jusqu'à les rendre inexistants – c'est-à-dire tellement artificiels qu'ils ne se produisent pas en dehors d'une recherche dans laquelle tout est « sous contrôle » – et ce n'est pas non plus ne jamais s'interroger sur le rôle du chercheur dans le processus de recherche, qui est là qu'on le veuille ou non (voir, par exemple, MEDICO & SANTIAGO-DELEFOSSE, 2014), et surtout quand on pense qu'il n'y est pas.

Par ailleurs, il semble aujourd'hui inutile d'aller vérifier des résultats expérimentaux anciens car on admet que ceux qui les citent les ont lus… J'ai pu constater qu'il faut vérifier les sources, car de nombreux résultats « spectaculaires » ne l'étaient pas forcément au départ, mais à force de les citer et de négliger certains éléments à chaque citation et diffusion des citations précédentes, l'on finit par croire que l'expérience a été « parfaite ». Le chercheur est aussi un « journaliste » qui doit vérifier ses sources, et ne pas forcément se laisser entraîner par la lecture qu'un collègue aurait fait d'une étude. Je suis certain que les doctorants comprendront ce passage, quand ils découvrent de nombreuses nuances lorsqu'ils accèdent aux expériences de l'époque à travers les textes publiés à l'époque, et non à travers des papiers intermédiaires, pouvant édulcorer l'étude consciemment ou inconsciemment.

Enfin, deux autres points peuvent être avancés aujourd'hui, face à l'exaltation que l'on rencontre dès que des mots comme « excellence » ou « visibilité » sont énoncés. D'une part, ne pas vendre son âme devant un résultat spectaculaire, car il est fort possible que ce résultat soit fabriqué par le chercheur – pour x raisons – alors qu'on attend de lui de la nuance face à la variabilité potentiellement observable (s'il se donne les moyens de la rendre visible) et de la modestie face à la généralisation de ses résultats. D'autre part, l'objectif de la recherche est bien de tenter de comprendre les phénomènes étudiés, pour notamment mieux former des étudiants, futurs psychologues et/ou enseignants-chercheurs – et non de tenter, par exemple, de valider d'une manière ou d'une autre une explication déjà anticipée avant même les résultats, dont la motivation première pourrait être de renforcer (ou de contrer) la position d'untel ou d'une équipe face à une autre équipe, comme… au football[11]. Chers collègues, on est bien tous d'accord là-dessus ? Parce que parfois, je l'avoue, j'ai un doute…

Pour conclure, comme le dit LE TEXIER dans l'interview donnée à *Contretemps*, « on dit que regarder des mauvais films est une excellente manière de comprendre ce qui fait un bon film. Eh bien peut-être que se plonger dans une fraude scientifique est une bonne manière de comprendre ce que devrait être la 'bonne' science. »

[10] Avec deux groupes « homogènes » en intra et « hétérogènes » en inter à comparer (prisonniers-gardiens, enfants-adultes, femmes-hommes, dyslexiques-non dyslexiques, etc.).

[11] Je remercie ma collègue Anne-Laure SORIN, ingénieure d'études en psychologie à l'université de Rouen Normandie, qui m'a sensibilisé à l'objectif des recherches actuelles qui semble passer de la compréhension de phénomènes à une analyse visant à encourager ou à discréditer telle équipe de recherche ou tel auteur, comme si c'était là l'essentiel.

Références

ALTHAUS, V. (2018). Thibault Le Texier, *Histoire d'un mensonge. Enquête sur l'expérience de Stanford*, *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 27 juin 2018.

LE TEXIER, T. (2018). *Histoire d'un mensonge. Enquête sur l'expérience de Stanford*. Paris: Zones.

MEDICO, D. & SANTIAGO-DELEFOSSE, M. (2014). From Reflexivity to Resonances: Accounting for Interpretation Phenomena in Qualitative Research. *Qualitative Research in Psychology*, *11*, 350-364.

Voir aussi

Les Inrockuptibles (22 avril 2018) : « *Pourquoi la mythique expérience de Stanford est une imposture* », par Marie INGOUF, qui parle de l'une des plus impressionnantes mystifications scientifiques du XX^{e}.

Contretemps (28 avril 2018) : « *Anatomie d'une fraude scientifique : l''expérience de Stanford'* », interview menée par Grégory SALLE, qui revient sur la personnalité de ZIMBARDO (sans doute plus *show man* que chercheur, et plus *business man* que manipulateur), les universitaires américains en général (traversés par des questions de prestige et de renommée, motivés par leur rang dans les classements internationaux), le contexte de l'époque (1971, guerre du Vietnam, jeunesse révoltée, recherche financée par l'armée notamment à Stanford), et un certain aveuglement expérimental (les participants sont loin d'être interchangeables et sans histoire, la prison « simulée » n'est pas déconnectée du contexte de l'époque).

Libération (11 juillet 2018) : « *On voit le scientifique intervenir en permanence, il donne même des idées de punitions aux gardiens* », interview menée par Sonya FAURE sur cette expérience mondialement connue, enseignée dès le lycée aux Etats-Unis, et souvent et toujours citée dans de nombreux travaux scientifiques

France Inter (12 septembre 2018) : « *L'expérience de Stanford : anatomie d'un mensonge* », par Fabrice DROUELLE, qui insiste sur le caractère cinématographique de l'expérience avec un script prédéfini et effet spectaculaire (émission avec l'auteur).

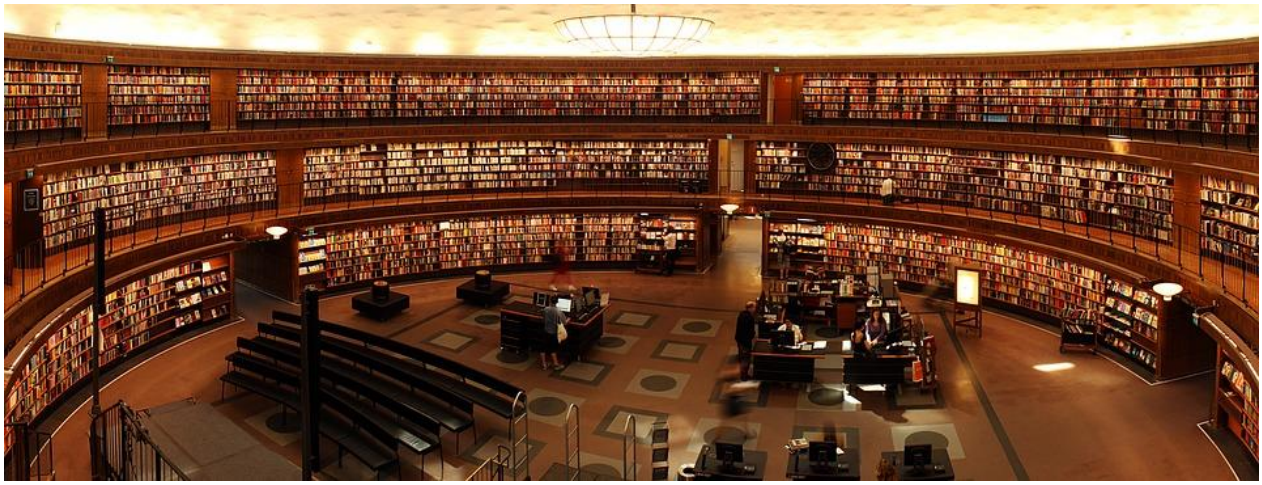

5ème Journée d'étude de la CNCDP : 23 mars 2019

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DE DEONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Entre autonomie & contrainte : la déontologie du psychologue

Le respect de la personne dans sa dimension psychique est un droit inaliénable. Sa reconnaissance fonde l'action des psychologues.

Code de déontologie des psychologues, actualisé en 2012

Argumentaire

Être acteur de la déontologie, ce n'est pas seulement reconnaître et faire reconnaître le *Code de déontologie des psychologues*, c'est également construire, à partir de celui-ci, une réflexion éthique et agir dans le respect de la dimension psychique des personnes. Les sollicitations reçues par la CNCDP mettent en lumière des situations délicates où le psychologue est confronté à des dilemmes voire des contradictions. Quels que soient ses domaines d'intervention, le psychologue doit pouvoir agir dans le respect du but qu'il s'est assigné au regard de l'éthique et de la déontologie de la profession. L'expérience des autres pays européens peut être riche de réflexion et d'enseignement. Aujourd'hui, la pratique des psychologues est convoquée par l'urgence et par l'agir, plaçant régulièrement les professionnels entre autonomie et contrainte, au risque d'être en contradiction avec leur déontologie.

Programme

9h00-9h15 : *Autonomie & contrainte au risque de la déontologie*, par Mélanie GAUCHÉ, Présidente de la CNCDP, Gladys MONDIÈRE & Benoît SCHNEIDER, Coprésidents de la FFPP

9h15-9h45 : *De l'éthique à la déontologie*, par Vincent GRÉGOIRE-DELORY, Maître de conférences et Directeur de l'*École Supérieure d'Éthique des Sciences et de la Santé* (ESESS) à l'Institut Catholique de Toulouse

9h45-11h : *Les codes de déontologie européens contraignent-ils l'autonomie du psychologue ?*, par les représentants des Comités d'éthique de Belgique, d'Espagne et du Portugal & Anne ANDRONIKOF, Chargée de mission de la FFPP auprès du Conseil d'éthique de l'EFPA, Table ronde animée par Senja STIRN, Membre de la CNCDP

11h15-12h30 : *Les ambiguïtés du Code… ?*, par Évelyne MEZANGE, Marie-Jeanne ROBINEAU & Carole VIENNE, Membres de la CNCDP

14h : *Les défis de la pratique libérale et en institution*, Table ronde animée par Antony CHAUFTON & Marie-Jeanne ROBINEAU, Membres de la CNCDP (invités à confirmer)

15h30 : *Intervenir en situation d'urgence, les défis de la pratique*, Table ronde animée par Michèle GUIDETTI & Maria OUAZZANI, Membres de la CNCDP (invités à confirmer)

17h : *Clôture de la journée*, par Mélanie GAUCHÉ, Présidente de la CNCDP

Tarifs : 100 € : public ; 50 € : adhérent (membres individuels et des organisations de la FFPP) ; 25 € : étudiant (sur justificatif).

INFORMATIONS & INSCRIPTION sur le site Les entretiens de la psychologie (inscription par chèque à l'ordre de la FFPP, par carte bancaire en ligne ou par virement RIB sur demande à la FFPP).

La journée d'étude CNCDP 2019 s'inscrit dans une action de formation continue de 1 x 7 heures (actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, selon l'article L. 6313-1 du *Code du Travail*). Les modalités d'inscription (individuelle ou prise en charge par l'employeur) et les modalités de paiement sont précisés sur le site de la CNCDP ou de la FFPP.

La CNCDP (*Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues*)

La CNCDP est une commission nationale consultative créée en 1997 qui donne des avis motivés sur des problèmes touchant la déontologie des psychologues. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le *Code de déontologie* (de 1996, actualisé en 2012) et en assure le suivi.

Membres de la CNCDP : Mélanie GAUCHÉ (présidente), Antony CHAUFTON, Michèle GUIDETTI, Évelyne MÉZANGE, Maria OUAZZANI, Marie-Jeanne ROBINEAU, Senja STIRN.

CNCDP – FFPP, 71, avenue Édouard Vaillant, 92774 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex – Tél. : 07 86 47 16 17 – Site : http://cncdp.fr/ – Mél. : contact@cncdp.fr

Journée d'étude Psychologues de l'éducation : 20 novembre 2019

Suite au succès remporté par la journée d'étude sur les crises à l'école en 2017 dans la cadre d'une collaboration FFPP-ANPEC avec l'AFPEN (*Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale*), la commission Éducation a décidé de renouveler l'expérience en étendant notre partenariat avec l'ANPsyEN (*Association des Psychologues et de Psychologie dans l'Education nationale*, ex ACOP-F).

Une journée d'étude est en préparation. La thématique portera sur **« Le bien-être à l'école »**.

La date prévue est le mercredi 20 novembre 2019, à l'occasion de la *Journée internationale des droits de l'enfant*.

Colloque Psychologie des transports et de la mobilité : suites et retombées !

Lors du colloque « *Psychologie des transports et de la mobilité* » qui s'est tenu à Paris les 4 et 5 octobre 2018, nous avions invité différentes institutions, organisations ou associations intéressées par le thème. Daniel BURETTE, en tant que membre du Conseil d'administration, représentait la *Fédération des Usagers de la Bicyclette* (FUB).
S'appuyant sur le dossier « *Transports, mobilité, sécurité : l'apport de la psychologie* » que nous avons coordonné sur le thème dans *Le Journal des Psychologues* (n°360, septembre 2018) et les données recueillies lors du colloque, Daniel BURETTE a publié un article qu'il nous a communiqué, paru dans le n° 148 de la revue *Vélocité*, éditée par la FUB et publié en novembre-décembre 2018.
Ce texte est reproduit avec son aimable autorisation. La FUB a par ailleurs invité la FFPP à participer à une table ronde lors de son congrès annuel qui se tiendra au Mans.

Transports et mobilité entre rationnel et irrationnel

Daniel BURETTE, membre du CA de la *Fédération des Usagers de la Bicyclette*

FUB
le vélo au quotidien

La psychologie sociale observe et analyse les perceptions et comportements des personnes et des groupes. Elle propose des pistes validées par la recherche pour agir sur les comportements de mobilité, qu'ils soient rationnels ou non.

Dans la majorité des cas, les politiques publiques en matière de déplacements partent du principe que les choix des usagers des transports sont rationnels, cohérents et efficaces. Il paraîtrait ainsi rationnel, par exemple, de limiter la vitesse pour réduire les accidents ou de préférer les transports en commun ou les modes actifs, moins coûteux et préférables pour l'environnement, à la voiture individuelle.

Pourtant, ce modèle échoue à expliquer une part très significative des comportements humains en terme de mobilité qui peuvent sembler irrationnels. Ainsi, sur un trajet de un ou deux km, le vélo est certainement le moyen de transport le plus économique, le plus rapide, le meilleur pour la santé et pour lutter contre la pollution. Pourtant, seulement 3% des usagers utilisent habituellement le vélo dans ce cas. On peut estimer que 97% des usagers ont un comportement irrationnel. Force est de constater que des solutions qui paraissent objectives telles que des aménagements cyclables ou des incitations financières (l'indemnité kilométrique vélo IKV, l'achat d'un vélo à assistance électrique VAE) ne suffisent pas à modifier fondamentalement les comportements et la part modale du vélo.

L'émotionnel pour convaincre

Les leviers souvent employés en matière de circulation et qui semblent les plus évidents reposent sur les sanctions, les restrictions de circulation ou les obligations du code de la route. Pourtant ces mesures coercitives sont généralement mal acceptées, perçues comme privatives de liberté. L'usager peut s'y plier sous la contrainte mais n'est généralement pas convaincu de leur bien-fondé, ni incité de la sorte au report modal.

La persuasion, adoptée quand les cibles ont un intérêt personnel et la capacité de réfléchir face à un problème, implique un traitement en profondeur des arguments du message. Dans le cas contraire, un message émotionnel peut modifier le comportement s'il est accompagné de solutions perçues comme efficaces et réalisables.

L'intérêt personnel d'abord

Dans le domaine des choix de modes de transport, une modification comportementale résulte davantage de la perception d'un intérêt concret, immédiat et personnel plutôt que d'obligations sociales ou de valeurs environnementales pour protéger la planète. Mais l'obtention d'une identité sociale positive, reconnue par les autres, peut aussi encourager à changer les comportements de mobilité. Dans ce même registre de l'influence sociale, l'apprentissage par la présence d'un autrui ayant réalisé le changement de mobilité et matérialisant les avantages obtenus s'avère efficace.

Les normes sociales conditionnent le comportement dans l'espace public au moins autant que les normes institutionnelles du code de la route, et ce dès la petite enfance. L'enfant ne se contente pas de reproduire les comportements transmis. Il construit sa propre représentation des règles pour justifier ses propres comportements et expliquer ceux des autres.

Les démarches de type « *Nudge* » (coups de pouce) visent à orienter, sans contrainte ni incitation, vers des options prédéfinies par défaut, faciles à réaliser et qui pourront être reproduites. La simple mise à disposition de vélos en libre-service ou le prêt de VAE sont ainsi des incitations positives.

Le subjectif plus fort que l'objectif

Les dispositifs visant à favoriser le report des déplacements vers les modes actifs reposent encore trop souvent sur le présupposé d'un individu rationnel, prenant des décisions en ayant analysé objectivement les coûts et bénéfices. Les recherches en psychologie sociale ont montré que la perception subjective de l'information est plus importante pour la prédiction des comportements que la perception objective. La psychologie sociale a permis de développer et de mesurer l'efficacité de nombre d'outils qui permettent de comprendre et d'agir sur le comportement et qui pourraient largement améliorer l'efficacité de ces dispositifs, voire d'en concevoir d'autres.

Psychologues à vélo

La *Fédération Française des Psychologues et de Psychologie* (FFPP), en partenariat avec l'*European Federation of Psychologists Association* (EFPA), diverses universités et l'IFSTTAR (*Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux*, laboratoire de psychologie des comportements et des mobilités) a organisé un colloque à Paris, les 4 et 5 octobre 2018, sur la psychologie des transports et de la mobilité.

A cette occasion, la FFPP a réalisé un panorama des psychologues et des études de psychologie réalisées en France sur ce sujet. 94 psychologues et 150 publications récentes ont ainsi été recensés, ce qui représente une proportion plus faible que dans d'autres pays européens, mais très significative quand même.

Certaines des méthodes ont été présentées parmi celles existantes. Elles pourraient être davantage mises en œuvre pour comprendre et favoriser le report modal vers le vélo. La FFPP et les personnes présentes se sont

déclarées très favorables à un engagement plus fort sur ce sujet. J'ai observé qu'une proportion importante des psychologues présents était eux-mêmes des cyclistes.

Retour sur la journée « Qualité de vie en gériatrie. Personnes âgées et psychologues, tous concernés ! »

Bruno VIVICORSI, enseignant-chercheur en psychologie, université de Rouen Normandie

Caroline BACLET-ROUSSEL, Morgane DECRÉ, chargées de mission psycho-gérontologie FFPP, avec Benoît SCHNEIDER, Gladys MONDIÈRE, Emmanuelle TRUONG-MINH, Marie DE MONTALEMBERT et Mohamed GRAA, ont présenté et organisé une journée sur la qualité de vie en gériatrie le 1er décembre 2018, à l'université Paris Nanterre. Voici un petit retour personnel qui précède des actes de la journée à paraître prochainement dans *Fédérer*.

Olivier SAINT JEAN, gériatre et chef de service à l'Hôpital Européen Georges Pompidou (AP-HP), est d'abord intervenu sur les traitements et le déremboursement de médicaments utilisés en cas de maladie d'Alzheimer, en rappelant que la prise en soin n'est pas exclusivement médicamenteuse, et qu'un remboursement doit s'appuyer sur une réelle efficacité du traitement. En particulier, on doit observer d'une part une variation, un effet suite à la prise du médicament, et d'autre part un effet « réel », c'est-à-dire qui a un sens clinique. Cette variation peut être par exemple une différence de 4 points sur l'ADAS-Cog (une partie de l'échelle *Alzheimer's Disease Assessment Scale*, qui porte sur l'évaluation cognitive avec 11 items, de ROSEN, MOHS & DAVIS, 1984), qui suite à un consensus sera considérée comme une variation « réelle » accompagnée d'une CIBIC stable ou sans déclin (*Clinician interview-based impression of change plus caregiver input*, échelle d'évaluation globale de REISBERG & FERRIS, 1994). Le point qui fut discuté en particulier ici portait sur la confrontation entre la 6ème force économique que représente la pharmacologie et l'amélioration clinique sur le patient qui reste bien trop souvent confondue avec une amélioration des scores mais qui n'est pas pertinente cliniquement. Olivier SAINT JEAN décrivit de nombreux exemples dans lesquels le consensus sur l'effet réel était oublié ou remplacé par des critères beaucoup moins difficiles à atteindre pour « démontrer » l'efficacité d'un médicament. Notons que le fait qu'un médecin ne dispose pas de médicament à donner fait aussi partie des questions délicates dans cette poursuite au « remède miracle » au détriment d'autres interventions non médicamenteuses qui manquent de moyens.

Mathilde TRO, psychologue en gérontologie, est chargée du développement des thérapies non médicamenteuses (TNM) dans le groupe Korian, à travers une démarche dite « *positive care* » dans laquelle la personne est plus importante que la maladie[12]. Elle insista notamment sur les perceptions qu'ont les psychologues en EHPAD des TNM, allant de « ça n'est pas mon truc » à « c'est super », et interrogea la confusion qu'il peut y avoir entre l'outil et le cadre en matière d'approche réellement thérapeutique, ainsi que la fonction des TNM par rapport à une approche médicamenteuse (en remplacement ou complémentaire).

Manon DEMANGE, psychologue-neuropsychologue et doctorante au laboratoire « *Broca Living Lab* » de l'Hôpital Broca (AP-HP) a précisé les relations entre le soin en gériatrie et le rôle des robots dits sociaux (ceux qui communiquent et interagissent avec l'homme), soulignant le développement de ces derniers et l'importance de regarder de près les utilisations qui en sont faites. Évoquant KOMPAÏ, NAO, PARO ou encore SPOON, on parle de plus en plus de robotique sociale avec l'utilisation d'interfaces naturelles (voix, regard, toucher…) et flexibles pouvant être support de différentes activités. Le cas présenté de Mme R, 92 ans en unité de soins de longue durée, qui finit par se confier au robot puis à accepter ensuite la psychologue de l'institution soulève des questions, à la fois sur l'utilisation de ces outils et sur leur place dans les interactions avec l'équipe soignante. D'autres exemples soulignent l'acceptation plus élevée à s'engager dans des activités quand c'est le robot qui l'encourage plutôt que le professionnel, ou l'intérêt d'un robot maladroit qui amène les personnes à s'en occuper. Les questions, vous l'aurez compris, sont multiples, du risque de déshumanisation, puisque le robot doit faciliter une relation humaine et non la remplacer, à celui de l'infantilisation, en passant par celui de l'isolement.

Jean-Luc NOËL, psychologue clinicien en libéral à Paris, après de nombreuses années à l'Hôpital Sainte-Périne (AP-HP), a ouvert l'après-midi sur le positionnement éthique des psychologues dans les établissements gériatriques. Illustrée de très nombreux exemples, la réflexion porta notamment sur les points suivants : la réponse à donner à une demande qui ne provient pas du sujet (mais de l'institution ou de la famille) ; la pratique à modifier, c'est-à-dire d'abord construire un lien avec le sujet avant de lui demander quelque chose (comme sortir de sa chambre lorsqu'il ne le souhaite pas) ; le sens des comportements, comme comprendre une agressivité de la part d'une personne qui n'a pas compris une phrase en raison d'un trouble neuropsychologique ; le désir à rechercher, en allant au-delà de la seule expression de ce que ne veut pas faire le sujet, et ne pas hésiter à renforcer son identité (calabraise, dans son exemple), à leur demander leur avis même sur leur maladie. Le conflit éthique fut abordé à travers la liberté de mouvement, le consentement et la prise de médicament.

Pierre Yves MALO, psychologue et président de l'association Psychologie & Vieillissement aborda la question de l'évaluation neuropsychologique en gériatrie. Pointant un changement chez les gériatres, car on peut admettre aujourd'hui que lorsqu'un bilan ne peut pas être réalisé, « il faut faire sans », il s'interroge sur l'intérêt du bilan et sa forme. Le patient « sait », peut avoir peur, peut aussi prendre plaisir, le plus important pour estimer l'intérêt du bilan (qui peut être court) étant bien l'entretien qui le précède (qui peut être long), en ciblant déjà des indices sur les fonctions évaluées dans le bilan, et sans hésiter à sortir de la standardisation pour ne pas mettre la personne en difficulté. L'exposé se termina en soulignant que notre formation de 5 ans

[12] Cf. les interventions de Blandine PREVOST, atteinte jeune de la maladie d'Alzheimer et co-fondatrice de l'association *AMA Diem*.

n'est pas là pour fournir des chiffres à l'ARS, ce qui ne sert bien souvent ni à la personne âgée, ni au psychologue.

Emmanuelle TRUONG-MINH, psychologue à l'Hôpital Emile-Roux (AP-HP), attira l'attention sur l'intervention des psychologues à domicile, en particulier sur ce que le domicile représente pour la personne, et face à la politique d'aujourd'hui de maintien à domicile. Posant « la » question des patients qui est « où puis-je (encore) vivre et être moi ? », elle souligne que la bonne image souvent véhiculée du « vivre chez soi » est une image bien souvent très éloignée de la réalité. Le chez-soi en tant que domicile serait le lieu dans lequel tout est possible, ce qui n'est pas sûr pour le 4ème âge. La perte du domicile peut parfois se traduire par un effondrement psychique, mais ce passage peut être pensé avec le psychologue, qui doit aider la personne non pas à décider pour elle-même quand cette décision est impossible, mais à faire un choix définitif d'un chez soi « pour la fin de vie ».

Enfin, Patrice GRAVEREAU, psychologue du travail et psychanalyste à Paris, se situa du côté du mal-être des soignants qui peut être aussi celui des psychologues. Il pointa plusieurs facteurs de pénibilité : la tâche à réaliser (la toilette…) ; l'absence de sens (pourquoi faire cette activité et pourquoi la faire comme ça), avec la non reconnaissance de compétences ; le management, de l'absence de cadre aux paradoxes (avec des objectifs inatteignables). L'activité de travail doit pouvoir être pensée, des décisions doivent pouvoir être prises, l'image retenue étant celle d'un curseur oscillant entre plaisir et souffrance (au travail) : si nous avons la main sur le curseur, quand on penche du côté « souffrance », on peut pousser vers le côté « plaisir ». Une différence existe aussi entre coordination (dans laquelle reste un « chef d'orchestre ») et coopération (dans laquelle chacun doit trouver sa place au sein d'un collectif de travail). Si le cadre de travail n'est pas clair, le psychologue est particulièrement exposé et dire les dysfonctionnements le plus vite possible.

Nouvelles de l'EFPA

Enquête internationale sur l'identité des psychologues

Un des membres du *Board of Ethics* de l'EFPA, Miguel RICOU (Portugal), a initié dans son pays une enquête sur l'identité des psychologues partant du constat de la perception très floue de la spécificité du métier, ce qui rend la défense de la profession bien difficile. Le projet a suscité l'intérêt d'autres pays en vue d'une approche comparative internationale. Anne ANDRONIKOF, qui représente la France dans ce *Board* a initié et organisé la contribution de la France en particulier par une traduction du questionnaire validée par l'équipe de Miguel RICOU. Cette enquête sera très prochainement diffusée.

Mission Cyberpsychologie et Task Force E-santé

Lise HADDOUK, chargée de mission FFPP, a assisté au Colloque EFPA le 15 novembre et à la réunion de la *Task Force* E-santé le 16 novembre à Chypre.
Un article sur le cadre de l'E-santé en psychologie est en cours : une première phase consistera à résumer les recommandations principales dans un rapport officiel et à les diffuser parmi les membres des associations européennes de psychologues ; une seconde phase consistera à rédiger l'article académique et à le soumettre pour publication
Par ailleurs, l'idée d'une cartographie de l'E-santé pourrait être un second objectif de la *Task Force*.

La FFPP a commencé une action avec plusieurs revues francophones pour rassembler les contributions sur l'E-santé mentale.

Voir le News Magazine de l'EFPA pour l'agenda des différentes réunions et manifestations en particulier des associations membres de l'EFPA, et des informations sur différents projets européens.

Appel à candidature CNCDP

Commission indépendante, la CNCDP assure un rôle majeur pour la profession et sa défense. Les avis consultatifs rendus sont travaillés en binôme et discutés en groupe, la réflexion sur la déontologie est portée par l'ensemble de la Commission. Plusieurs membres de la CNCDP arriveront au terme de leur mandat très prochainement.

Un appel à candidature est lancé en vue de remplacement des mandats achevés.
Poste(s) à pourvoir en mars 2019 (CAF du 30 mars).

Qu'est-ce que la CNCDP ? La CNCDP est une commission consultative créée en 1997 qui fournit des avis motivés sur des problèmes liés à la déontologie des psychologues. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le Code de déontologie, actualisé en 2012, et en assure le suivi dans la perspective d'une éventuelle révision.

Réflexion collégiale. Chaque avis est confié à deux rapporteurs qui travaillent en binôme. Ceux-ci étudient la demande, rédigent un projet d'avis qu'ils présentent à la réunion plénière de la CNCDP. Celle-ci en débat, propose des modifications de fond ou de forme à intégrer dans la version finale qui doit recueillir l'unanimité du groupe.

Observations des évolutions de la psychologie. La Commission est attentive aux évolutions de la discipline Psychologie, aux avancées de la recherche et à tous les nouveaux champs d'exercice (travail à domicile, dans la rue, par internet, etc.).

Qui peut être candidat ? Tout psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie (CNU 16) peut se présenter. Toute réflexion sur la déontologie ou engagement militant dans les activités de la profession seront fortement appréciés.

Il est nécessaire de pouvoir se rendre disponible pour cette activité bénévole, qui requiert du temps et du travail, que la personne mettra ainsi au service du collectif. Vous retrouverez une fiche de poste précise expliquant le travail sur le site de la CNCDP.

Enfin, il est demandé aux candidats de **posséder une expérience d'au moins 5 ans** dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline, soit en tant que psychologue, soit en tant qu'enseignant-chercheur.

Comment être candidat ? Rédiger un *Curriculum Vitae* détaillé et une lettre de motivation, la demande doit mentionner le numéro ADELI du candidat (sauf pour les enseignants-chercheurs).

Candidatures à adresser :

1- **Par mél jusqu'au 25 mars 2019 à :** siege@ffpp.net, en mentionnant « candidature CNCDP » dans l'objet.
2- **Ou par courrier postal jusqu'au 21 mars 2019 :** FFPP - Candidature CNCDP - 71 avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne-Billancourt cedex
3- **Ou par fax jusqu'au 21 mars 2019 :** 09 81 38 55 17

cncdp
COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DE DEONTOLOGIE DES PSYCHOLOGUES

Formations FFPP-EPEP

epep
Entretiens du Psychologue & de l'Enseignement en Psychologie

Depuis sa création la FFPP s'est souciée de maintenir et développer, chez les psychologues, un haut niveau de qualification fondamentale et appliquée. Elle a obtenu un numéro d'existence de centre de formation sous l'enseigne EPEP (*Entretiens du Psychologue et de l'Enseignement en Psychologie*) qui organise des manifestations d'envergure tels les *Entretiens de la psychologie*, des colloques, des journées d'études thématiques en lien avec les champs professionnels des psychologues et propose un catalogues de formation permanente qui se déroulent à Paris ou en région lorsque les délégations régionales souhaitent répondre aux demandes de proximité. Pour compléter son offre de formations inscrites au catalogue, nous proposons des formations sur-mesure en intra. Le cas échéant, nous vous accompagnons dans l'élaboration du programme de formation en réponse à votre besoin.

Les EPEP ont désormais leur page Linked In. Si vous n'avez pas le réflexe d'aller sur le Site de la FFPP-EPEP pour vous informer des ouvertures de formations, la page Linked-In « FFPP-Formation FFPP » est là pour vous rappeler les dates de formations et journées d'études organisées par la FFPP. Nous vous invitons à vous y connecter, et à recommander la page.

Vous êtes intéressé(e) par l'une des formations suivantes ? (réservées aux psychologues)

Ne tardez pas les dates sont proches !

Les écrits professionnels du psychologue, animée par Céline PARISOT : Paris, 20-21-22 mars 2019.

Victimes de traumatismes : quel diagnostic ? Quels soins ? Rôle et place du psychologue, animée par Karin TEEPE : Paris, 20-21-22 mars 2019.

AGAP (Animateur de groupes d'analyse des pratiques) 2 x 3 jours, animée par Patrick COHEN : Marseille, 24-25-26 avril et 27-28-29 mais 2019.

Protection de l'enfance, rôle et place du psychologue dans le dépistage, le signalement et l'accompagnement de la victime dans la procédure pénale, animée par Karin TEEPE : Paris, 13-14-15 mai 2019.

Psychologue en Institution gériatrique, 2 x 2 jours, animée par Manon PAGANO : Paris, 20-21 juin et 23-24 septembre 2019.

« INSIDE » sur les défis liés à l'identité chez les jeunes en Europe

Lyda LANNEGRAND-WILLEMS et Cyrille PERCHEC (enseignants-chercheurs à l'université de Bordeaux, spécialisés en psychologie de l'adolescent et du jeune adulte) sont engagés dans un projet européen sur les défis liés à l'identité chez les jeunes en Europe (partenariat stratégique Erasmus+ INSIDE : « *Innovative Curriculum for Strong Identities in Diverse Europe* », mis en place de 2016 à 2018).

Ils partagent aujourd'hui les fruits de ce travail impliquant des enseignants-chercheurs de 5 pays européens et une association de jeunes. Ces ressources pédagogiques et publications scientifiques devraient être utiles, c'est pourquoi nous relayons quelques précisions sur le projet et les productions disponibles.

Le projet INSIDE en deux mots

Le partenariat INSIDE (*Innovative Curriculum for Strong Identities in Diverse Europe*) s'est construit autour de l'objectif de produire de nouvelles connaissances scientifiques et d'élaborer des ressources innovantes sur l'identité des jeunes.

L'Europe d'aujourd'hui présente en effet de nombreux défis pour le développement identitaire des adolescents et des jeunes adultes. Les inégalités socioéconomiques, les fragmentations socioculturelles et le manque de tolérance dans les sociétés européennes contribuent aux expériences de stigmatisation et d'exclusion fondées sur des aspects fondamentaux de l'identité des jeunes, tels que l'ethnicité, la religion, la classe sociale, le genre, l'orientation sexuelle ou le handicap. La situation géopolitique actuelle, avec l'accueil de réfugiés et les migrations internationales vers l'Europe et au sein de l'Europe, crée aussi un contexte dans lequel les défis pour les transitions des jeunes liées à l'identité deviennent encore plus marqués.

Ressources disponibles

Disponibles en 6 langues dont le français, ces ressources sont conçues pour être utilisables dans le cadre de l'enseignement supérieur tout comme dans une démarche d'autoformation non formelle.

Un programme de cours pour une formation intensive sur le développement identitaire des jeunes. Premièrement, le curriculum « SIDE » consiste en un programme pédagogique accompagné de ressources libres permettant d'assurer un cours de niveau Licence sur le développement identitaire des jeunes. Le programme d'études SIDE a été élaboré par des enseignants-chercheurs des universités partenaires spécialisés sur la jeunesse, et testé dans le cadre d'une formation intensive réunissant des étudiants venant de cinq universités européennes. Le programme pédagogique finalisé est maintenant accessible au public pour une utilisation dans les universités et au-delà. Il a été conçu pour correspondre à 6 ECTS (168 heures de cours) mais il peut être adapté, par les universités intéressées ou toute autre institution, aux besoins des étudiants et des enseignants. Vous pouvez accéder au curriculum « SIDE » via ce lien internet.

Un compendium d'articles scientifiques sur les processus identitaires et les perspectives d'intervention auprès des jeunes. Deuxièmement, le projet INSIDE comprend aussi un volet recherche et a conduit à la publication d'articles scientifiques sur le développement de l'identité des jeunes en Europe dans deux revues à comité de lecture en psychologie. D'une part, une section spéciale intitulée « *Developing identities: Individual and social resources* » est parue dans le *Journal of Youth and Adolescence* (2018, 47/4). D'autre part, un recueil de revues critiques de la littérature sur différents aspects du développement de l'identité des jeunes est disponible dans la revue *European Psychologist* (2018, 23/4). Les articles sont accessibles via le site internet du projet.

Des ressources pédagogiques numériques libres sur les modalités de soutien des jeunes confrontés à des défis liés à l'identité. Enfin, la troisième partie des productions du projet INSIDE vise à rendre les derniers résultats de la recherche sur l'identité des jeunes facilement accessibles à des publics non universitaires, notamment les professionnels de l'éducation, les pouvoirs publics et les organisations de jeunesse. Un ensemble de ressources en ligne (« I-TOOLS ») a été créé avec des vidéos accessibles au plus grand nombre, des entretiens avec des enseignants-chercheurs, ainsi que d'autres ressources fondées sur des données

scientifiques à destination de celles et ceux qui s'intéressent au développement de l'identité des jeunes. Vous pouvez accéder aux « I-TOOLS » grâce à ce lien.

Toutes les productions élaborées dans le cadre du projet INSIDE sont étroitement liées en termes de sujets couverts et de perspectives appliquées sur l'identité des jeunes. Les ressources sont ouvertes à tous les publics et peuvent être consultées en ligne sur le site officiel du projet.

Nous espérons que les productions du projet INSIDE pourront vous être utiles !
N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez avoir de plus amples informations (lyda.lannegrand@u-bordeaux.fr, cyrille.perchec@u-bordeaux.fr).

Pour l'ensemble des partenaires, Lyda LANNEGRAND-WILLEMS & Cyrille PERCHEC

Les partenaires du projet INSIDE incluent l'Université de Bologne (Italie), l'Université de Bordeaux (France), l'Université Cardinal Stefan Wyszynski à Varsovie (Pologne), l'Université Babes-Bolyai (Roumanie), Tolerant Youth Association (Lituanie), l'Université technologique de Kaunas (partenaire associé, Lituanie), l'Université Mykolas Romeris (coordinateur, Lituanie)

Adhérer à la FFPP

Adhésion individuelle 2019

Cotisation mensuelle 2019
Valable dès le mois suivant, douze mensualités minimum
Catégorie 1 **-Cotisation unique 8 € par mois**

Cotisation annuelle 2019
Valable du 1er janvier au 31 décembre 2019
Catégorie 2 -**Cotisation normale : 96,00 €**
Catégorie 3 - **Retraités : 75,00€ (ou si vous le souhaitez, 8 euros par mois en catégorie 1)**
Catégorie 4 -**Non imposables : 40,00 €**
Catégorie 5 - **Étudiants à partir du M1 (justificatif) : 20,00 €**
Sur les catégories 2 à 5, 30% à déduire pour les adhérents à une centrale syndicale UFMICT-CGT ; CFDT ; CFTC ; FO ; CGC ; SUD ; UNSA.

Adhésion organisationnelle 2019
Nombre d'adhérents x 45 €

Adhérer en ligne
Avec le site de la FFPP : www.psychologue-psychologie.net ou www.ffpp.net
Retrouvez les tarifs d'adhésion (**rubrique Adhérer** ou **rubrique À télécharger - Documents Adhésion**) et le formulaire en ligne d'inscription individuelle.

Modalités de règlement
Paiement en ligne, simple, rapide, sûr, réglez votre cotisation directement en ligne avec le système Paypal !
Prélèvement automatique mensuel, contactez-nous pour plus d'informations sur la mise en place des paiements.
Chèque à l'ordre de la FFPP, mention « cotisation 2019 » au dos.

Pour toute question, contactez le Siège de la FFPP : siege@ffpp.net - 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

Publier dans Fédérer

Vous souhaitez réagir à l'actualité, proposer des articles : B. VIVICORSI à federer@ffpp.net